



PROJET D'ETABLISSEMENT 2019-2023



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
PARTIE - 1. LE POSITIONNEMENT DE L'ESMS	8
1.1. L'utilité sociale de l'ESMS	8
1.1.1. Le Centre de Harthouse et ses établissements	8
1.1.2. L'évolution historique du Centre de Harthouse	9
1.1.3. Les valeurs de l'accompagnement du Centre de Harthouse	9
1.1.4. Les bénéficiaires de l'établissement ou du service	14
1.2. Les prestations offertes par l'ESMS	16
1.3. L'environnement du Centre de Harthouse	17
PARTIE - 2. LA METHODOLOGIE D'ACTION DE L'ESMS	22
2.1. Les documents de l'institution	22
2.2. La procédure d'accueil	23
2.3. La contractualisation et la personnalisation des prestations	24
2.4. La participation du bénéficiaire et de ses représentants légaux	25
2.5. La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance	27
2.6. L'évaluation de la qualité	30
PARTIE - 3. L'ORGANISATION DE L'ESMS	34
3.1. Les ressources matérielles	34
3.1.1. Le site et les locaux	34
3.1.2. Les véhicules du Centre de Harthouse	36
3.2. Les ressources humaines : l'organigramme du Centre de Harthouse	37
3.3. Le système d'information	38
PARTIE - 4. LES PERSPECTIVES DE L'ESMS	40
4.1. IMPro : Penser le parcours d'un jeune arrivant à l'IMPro à 17 ans ou plus	40
4.2. IMPro : Adaptation du Gauguin aux changements de profil des usagers	41
4.3. Soutenir l'inclusion : Projet d'extension de 3 places du service d'accueil	43
4.4. Soutenir l'inclusion : Projet de création de 2 nouveaux services : SESSAD Autisme et EMA enfants	44
4.5. Le vieillissement des usagers	46
4.6. Le projet de construction d'un nouveau bâtiment	47
4.7. Le développement durable au Centre de Harthouse	49
4.8. La participation sociale	52
4.9. SAMSAH/SAVS : Dispositif d'accompagnement et de soins pour personnes avec TSA + 16 ans résidant dans le Bas-Rhin	55
4.10. Le Travail Adapté	56
CONCLUSION	57
GLOSSAIRE	58
ANNEXES	60

VIE AFFECTIVE, INTIME ET SEXUELLE	61
PLAN D'ACTION EVALUATION INTERNE 2017.....	64
PROJET DE SOINS 2019-2023	64
PROJET SOCIAL 2019-2023.....	64
MODALITES D'ELABORATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2019-2023 ...	65

INTRODUCTION

« Le projet constitue par excellence une déclaration d'existence répondant à deux questions fondamentales : pour quoi et comment ? conférant à une quelconque communauté d'action, une raison d'être et une identité. Plus prosaïquement, le projet s'affirme aujourd'hui comme un document exigible, permettant de bonnes lisibilité et traçabilité de l'utilité sociale de l'entreprise considérée, de son offre de services, mais aussi de son mode de fonctionnement et de son coût, ainsi que de ses engagements éthiques et qualitatifs » (Loubat Jean-René, élaborer son projet d'établissement, 2005, p.1).

Le projet d'établissement actuel est dans la continuité du projet 2014-2018. En effet, le choix a été fait de garder comme dans le précédent projet d'établissement un projet de soins ainsi qu'un projet social. De plus les principes éthiques et déontologiques ont été actualisés. Une charte concernant la Vie Affective Intime et Sexuelle est en annexe. Comme l'a recommandé la dernière évaluation externe le plan d'actions issu de l'évaluation interne 2017 est en annexe. Le choix a été fait de faire de ce document un modèle qui est appelé à être décliné par service. Il permettra de faire participer les personnels, de bâtir leurs projets de service qui seront validés par les instances et donc reconnus.

L'ouvrage de Jean-René LOUBAT « Élaborer son projet d'établissement social et médico-social » et la recommandation des « bonnes pratiques » de l'Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux (ANESM¹) « Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service » ont été les références utilisées pour l'architecture et le contenu du document.

Le projet d'établissement a été construit en tenant compte de trois changements dans la manière dont la société française envisage la place de la personne en situation de handicap.

En premier la société française se veut inclusive. L'ONU a demandé à la France de fermer tous ses établissements médico-sociaux et d'inclure les personnes en situation de handicap, à l'école, dans l'entreprise ou dans la cité.

Deuxièmement, la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) est une démarche pour qu'aucune personne en situation de handicap ne soit sans solution. Les MDPH sont en charge de mettre autour de la table tous les acteurs en capacité d'apporter une partie de la réponse lors de réunions dénommées Groupe Opérationnel de Synthèse (GOS). La loi a entériné le droit à chaque personne qui en fait la demande de bénéficier d'un Plan d'Accompagnement Global (PAG).

Troisièmement, SERAFIN-PH (Service et Etablissement : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées) une réforme de la tarification des établissements qui, à une logique de place, substitue une logique de parcours. De fait il ne s'agit plus de penser l'établissement médico-social par le prisme de ses missions mais par l'offre des prestations d'accompagnement qui répondent à des besoins de la personne en situation de handicap.

Ce projet d'établissement est découpé en quatre parties le positionnement de l'établissement, sa méthodologie d'actions, son organisation et surtout ses projets.

Pour expliquer le positionnement de l'établissement, il faut tenir compte de l'environnement et de l'histoire de la structure, et connaître les besoins et attentes des résidents afin de proposer des services qui y répondent.

Dans un premier temps, il s'agit après avoir rappelé l'histoire de l'établissement, d'exposer les valeurs du Centre de Harthouse, repérer les besoins des usagers et les prestations d'accompagnement que

¹ L'ANESM a rejoint l'HAS depuis le 1^{er} avril 2018

propose l'établissement, de décrire le contexte, les schémas, la place dans la cité et de mettre en avant le tissu de relations sociales de l'établissement.

Dans une seconde partie, la méthodologie de l'action c'est d'abord un cadre constitué de documents comme le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, le règlement intérieur, la procédure d'accueil, le contrat de séjour et le projet personnalisé de l'usager. Une telle démarche nécessite d'être suivie et évaluée. Si la démarche qualité est valable pour le projet d'établissement, c'est l'ensemble de l'établissement qui doit adopter ce nouveau fonctionnement.

L'organisation de l'établissement se compose à la fois de ressources matérielles (site, locaux, matériels), de ressources humaines (organigramme et projet social) ainsi que du système d'information. Cette partie sera reprise et détaillée dans chaque projet de service.

La dernière partie liste des éventuels projets pour le développement du Centre de Harthouse. Elle est le fruit des synthèses des groupes de travail thématique : allant de la prise en compte de nouveaux besoins des usagers, à de nouveaux services, de la construction d'un nouveau bâtiment à l'inscription de l'établissement dans le développement durable.



PARTIE 1

LE POSITIONNEMENT DE L'ESMS

1.1. L'utilité sociale de l'ESMS

1.1.1 Le Centre de Harthouse et ses établissements

1.1.2 L'évolution historique du Centre de Harthouse

1.1.3 Les valeurs de l'accompagnement du Centre de Harthouse

1.1.4 Les bénéficiaires de l'établissement ou du service

1.2. Les prestations offertes par l'ESMS

1.3. L'environnement du Centre de Harthouse



PARTIE - 1. LE POSITIONNEMENT DE L'ESMS

1.1. L'utilité sociale de l'ESMS

1.1.1. Le Centre de Harthouse et ses établissements

Le Centre de Harthouse est un établissement public médico-social communal ayant sa personnalité juridique, son budget, son Conseil d'Administration.

Les établissements du Centre de Harthouse sont répartis par pôles au nombre de 4 :

- ❖ **Pôle éducation et formation professionnelle**
Il est composé d'un IMPro n° finess 670782937 de 70 places auxquelles se rajoutent les 19 places du service autistes ainsi que les 7 places d'accueil temporaire.

- ❖ **Pôle Lieux de Vie**
Il est composé d'un Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (FAS 38 places) n° finess 670794676 et d'un Etablissement d'Accueil Médicalisé (FAM 28 places) n° finess 670014034.

- ❖ **Pôle Travail Adapté**
Il est composé d'un ESAT n° finess 670013093 (26 places), d'une Entreprise Adaptée de 10 salariés avec une RQTH ainsi que d'un foyer d'Hébergement de Travailleurs Handicapés (25 places) n° finess 670017730.

- ❖ **Pôle Accompagnement du Projet de Vie à Domicile**
Il est composé d'un Service d'Accueil de jour (25 places FAS et 5 places FAM), d'un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (20 places) n° finess 670013788 et d'une Maison d'Accueil Temporaire (10 places).

A ces 4 pôles se rajoute l'**Equipe Mobile Autisme 67** de 20 places pour le suivi d'adultes présentant un trouble du spectre autistique.

1.1.2. L'évolution historique du Centre de Harthouse

Au départ il s'agit d'un service des Hospices Civils de Haguenau : institut médico-pédagogique destiné à recevoir 120 garçons et filles d'un quotient intellectuel inférieur à 55 qui sera mis en service le 15 juillet 1968.

Les jeunes grandissent, l'IMP se transforme en Institut Médico-Professionnel dès 1973. Puis au début des années 80 des foyers sont créés pour les adultes travailleurs ou non.

Au 1er janvier 1986, le Foyer-Institut Médico-éducatif devient établissement public médico-social communal.

Puis sont créés établissements et services dans le champ du travail ESAT, EA, les accueils temporaires, le SAMSAH, les accueils de jours et l'Equipe Mobile Autisme 67.

En 50 ans le Centre de Harthouse a su s'adapter aux évolutions de la population accompagnée et répondre aux besoins des personnes en situation de handicap sur son territoire.

1.1.3. Les valeurs de l'accompagnement du Centre de Harthouse

En tant qu'établissement public, il fait siennes les valeurs du service public, à savoir : universalité (égalité d'accès), continuité, neutralité (laïcité) et adaptabilité.

A cette définition juridique, nous ajoutons trois valeurs universelles² :

- La **solidarité** : être tenu au bien-être de l'autre³,
- L'**altérité** : la reconnaissance de l'autre dans sa différence, aussi bien culturelle que religieuse⁴
- La recherche de l'**intelligence collective**, « qui aboutit à une mobilisation effective des compétences »⁵.

Les principes éthiques et déontologiques

Le principe fondateur de l'accompagnement au Centre de Harthouse est de **favoriser une participation active de la personne handicapée à ses choix de vie**. Le projet d'établissement et les pratiques des professionnels doivent permettre à chacun d'exercer au maximum ses capacités de responsabilité et de citoyenneté.

L'accompagnement dont bénéficie la personne ne se substitue pas à son droit d'être l'acteur principal de sa vie, de faire par elle-même ce qu'elle est capable de réaliser. Les professionnels ont pour mission de soutenir cette dynamique, dans une co-construction permanente avec la personne, sa famille et/ou ses représentants légaux. Ils favorisent l'accès à toutes les prestations de droit commun : soins, insertion professionnelle, sociale ou culturelle.

Le présent projet vise à poser le socle éthique en vigueur au sein de l'établissement, auquel pourront se référer aussi bien les personnes accueillies que les professionnels, familles et/ou représentants légaux. Ce texte est à considérer comme complémentaire de la charte de la personne accueillie, et se veut en accord avec les recommandations de bonnes pratiques de la HAS⁶.

La qualité de vie de la personne

² Service Public Hospitalier et valeurs hospitalières. Histoire dépassée ou modernité ? E. COUTY ANFH, REIMS, Novembre 2017

³ Définition partielle Wikipédia

⁴ Groller Philippe, 2005, *Laïcité : utopie et nécessité*

⁵ Pierre LEVY *l'Intelligence collective - Pour une anthropologie du cyberspace p 29*

⁶ HAS, RBPP La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre, janvier 2012. RBPP Qualité de vie en FAM-MAS,

Au Centre de Harthouse, nous partons du principe que la qualité de vie de la personne accueillie passe par la considération des principes suivants :

Respect des droits fondamentaux

Les droits fondamentaux sont liés aux besoins primaires de tout être humain, à savoir : alimentation, logement décent, accès à la santé, sécurité, vie sociale, affective et sexuelle. Ceci implique une réflexion sur la mise en œuvre d'un accompagnement de qualité pour ces différents aspects du quotidien, ainsi qu'un interdit de privation dans ces domaines.

Plus concrètement, le Centre de Harthouse s'engage à œuvrer pour un cadre d'accueil agréable, adapté et sécurisé. Un environnement réfléchi participe à l'autonomie, au bien-être sensoriel, à la qualité de l'accompagnement proposé et à la fluidité des contacts sociaux. Par sa structuration, il facilite la compréhension par la personne de son espace et de son temps.

Cet environnement fonctionne en complémentarité et en partenariat du réseau médical et culturel du territoire.

Devenir et être adulte

Au Centre de Harthouse, nous visons l'autonomisation et l'évolution vers un statut d'adulte, au-delà du handicap. Nous souhaitons accompagner chaque personne accueillie dans cette dynamique, dans l'idée de maintenir ses acquis et potentialiser ses compétences tout au long de sa vie. Ceci passe par une réflexion permanente sur l'accompagnement : l'individualisation des propositions éducatives et médicales se fait en fonction des besoins de la personne, de ses choix, intérêts et particularités de fonctionnement.

Cette considération du projet de la personne passe nécessairement par une recherche active de co-construction. Le positionnement de chacun est recherché par le biais d'explications adaptées et répétées si besoin, le discours étant réfléchi en fonction des capacités cognitives de la personne. Un juste positionnement professionnel doit préserver d'une relation ou d'un discours infantilisant ou infériorisant.

Il s'agit d'être compréhensible dans le contenu, de poser des mots simples, d'avoir un discours adapté et de donner des explications qui sont à la portée de la personne accompagnée. Des supports de communication concrète peuvent être créés et proposés à cet effet.

La question délicate du statut d'adulte dans le champ du handicap se joue également dans les relations avec les familles, qu'il s'agit d'impliquer dans l'accompagnement tout en favorisant l'épanouissement personnel du proche qu'elles nous confient.

Dans cette dynamique, un accent est également porté sur les points suivants dans les différents projets de service :

- ❖ Le développement du sentiment d'utilité sociale et des accompagnements permettant à chacun de se sentir valorisé dans ses rôles sociaux.
- ❖ La promotion de la participation à la vie de la Cité.

Dignité

Pour ce qui concerne la dignité, le Centre de Harthouse retient la définition suivante : « *principe selon lequel une personne ne doit jamais être traitée comme un objet ou un moyen, mais comme une entité intrinsèque, et mérite un respect inconditionnel, indépendamment de son âge, sexe, état de santé physique ou mentale, condition sociale, religion ou origine ethnique* ».

Promouvoir la dignité de la personne accompagnée se décline dans de multiples aspects du quotidien. Sa valorisation passe notamment par le biais d'une hygiène corporelle et vestimentaire suivie ou d'une vêtue adaptée à ses choix, son âge, sa morphologie et à la météo.

Liberté

Le Centre de Harthouse souhaite créer autant de liberté que possible pour la personne accueillie, la liberté étant le « *fait d'être soumis au minimum de contraintes possibles* », tout en ayant à l'esprit la sécurité et les limites induites par la collectivité.

La liberté concerne aussi bien les choix du quotidien (vêtements, alimentation, ...) que la possibilité pour chacun de les exprimer. Ceux-ci seront plus ou moins explicites selon le degré de déficience intellectuelle. Cela implique pour le professionnel de repérer les demandes parfois discrètes des personnes, d'accepter les refus de la personne accompagnée, mais également de réfléchir à des formulations et explications qui permettent un choix éclairé (communication concrète, description adaptée et répétée, ...).

L'accompagnement est guidé par le souhait de favoriser l'expression des choix et demandes, tant dans le discours de la personne que dans les comportements qu'elle manifeste, au quotidien comme lors des temps de réflexion sur le projet individualisé d'accompagnement. Dans cette perspective, les échanges pluridisciplinaires participent au partage des observations et à une meilleure lecture des situations par les professionnels.

Le principe de libre circulation est retenu, dans la limite du respect de l'intimité et de la propriété privée d'autrui, et des comportements de mise en danger. Nous souhaitons faire, des différents services, des lieux ouverts mais adaptés aux besoins éventuels de contenance et de sécurisation des personnes qui les utilisent. Chaque service aura ainsi à l'esprit le principe d'une adaptation des modalités de libre circulation et d'accès aux différents espaces, et mènera une réflexion permanente sur les moyens de préserver au maximum la liberté de chacun. Ceci implique une réévaluation régulière et des échanges pluridisciplinaires soutenus.

Les résidents du Centre étant par définition à leur domicile, le projet d'établissement retient que les chambres leur soient accessibles à tout moment, sauf indication contraire mentionnée dans le projet individualisé d'accompagnement. De même, une attention particulière est apportée au cadre de vie et à sa personnalisation.

Intimité

Au Centre de Harthouse, le respect de l'intimité de la personne accueillie passe par une réflexion des professionnels sur les points suivants :

- ❖ Le respect de la chambre comme étant un espace particulier et privatif.
- ❖ Une considération de la toilette comme un temps de présence adapté aux besoins de compensation de la personne.
- ❖ Une confidentialité des informations partagées sur la personne, et une réflexion sur ce qui est à transmettre/savoir/observer... ou non. Quel jardin secret possible en institution ?

La réflexion sur l'intimité de chacun vient en préambule des réflexions nécessaires sur le domaine de la vie affective, intime et sexuelle (VAIS) ; document annexé.

La qualité d'accompagnement

Accompagner revient à permettre à autrui d'être acteur de sa vie et de ses choix, sans prendre sa place ou décider sans/pour lui. Dans une dynamique de co-construction, il s'agit de permettre à la personne d'avancer dans son projet individualisé d'accompagnement sans l'influencer, en prenant en compte son potentiel et ses souhaits, mais également son handicap et les éventuelles limites qu'il induit.

En termes de qualité d'accompagnement, le Centre de Harthouse attache une importance particulière aux points suivants :

Positionnement professionnel et bientraitance

Le positionnement professionnel attendu au Centre de Harthouse est celui d'un respect des principes éthiques fondamentaux déclinés ci-dessus. Il se fonde sur la culture d'une réflexion permanente sur les pratiques, démarche indispensable pour la mise en œuvre d'une politique de bientraitance. Nous retenons la définition de la HAS, à savoir une considération de la bientraitance comme une « *recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de l'accompagnement, qui ne se limite pas à l'absence ou à la prévention de la maltraitance* »⁷.

Que le professionnel soit en relation avec la personne accueillie ou avec sa famille, il fait preuve d'empathie, de bienveillance et de recul sur les informations qu'il transmet. La notion de secret partagé doit être conjuguée à celle de discrétion professionnelle : les informations concernant la personne accueillie lui appartiennent. Elles sont transmises uniquement dans le cadre professionnel, sous une forme objective et formalisée. Une attention particulière est apportée au lieu et au moment où se partagent les informations afin d'en garantir la confidentialité. Ce partage doit participer à l'amélioration de la qualité de l'accompagnement ou à l'enrichissement par l'équipe de la compréhension de la singularité de la personne accueillie.

Le professionnel est soutenu en ce sens par l'organisation de temps d'échanges pluridisciplinaires réguliers, formalisés sous la forme de réunions de service ou de groupes d'analyse des pratiques. De plus, le professionnel bénéficie de formations régulières, en individuel ou par service, sur des thèmes destinés à permettre un enrichissement et une amélioration des pratiques professionnelles. Le projet d'établissement pose le vouvoiement de la personne accueillie par le personnel comme règle de base. Le passage au tutoiement doit être le fruit d'une avancée mutuelle dans la relation et d'une acceptation par les deux parties. Il sera tenu compte du niveau de compréhension de la personne et de son âge.

Continuité et parcours

Le Centre de Harthouse accompagne la personne dans le choix du lieu où elle souhaite poursuivre son parcours, dans le respect de ses besoins d'accompagnement. En amont, il appartient aux professionnels de fournir à la personne et à sa famille/représentants légaux une information précise et détaillée sur les différentes possibilités d'orientation.

Une fois le changement de service engagé, une attention particulière est apportée à la transmission des informations et à la fluidité de la transition entre les services, afin que ce temps soit vécu au mieux par la personne et sa famille.

Le partenariat avec les familles et représentants légaux

⁷ RBPP « La bientraitance », ANESM 2012

Qu'il s'agisse des adolescents ou des adultes, le Centre réaffirme la nécessité de construire un partenariat de qualité avec les familles et/ou représentants légaux aux côtés de la personne accueillie, afin de mener à bien la mise en œuvre du projet individualisé d'accompagnement.

Le projet d'établissement, le contrat d'accueil ainsi que le règlement de fonctionnement définissent le cadre de ce partenariat. Les responsables légaux des mineurs ou parents sont toujours associés à la réflexion sur l'accompagnement de leur enfant. Ils sont informés de tous les faits concernant leur enfant mineur. A la majorité, le statut du partenariat dépend de l'existence et de la nature de la protection juridique. L'accord de l'adulte est recherché en priorité, et le cas échéant, celui de son représentant légal. La famille de l'adulte reste toutefois un partenaire indispensable de l'accompagnement.

Le Centre de Harthouse associe les familles et représentants légaux dès l'admission de la personne dans l'un de ses services. Il s'agit de créer dès le départ une dynamique cohérente entre le domicile et l'établissement, mais également de souligner l'expertise des parents dans la compréhension du fonctionnement et des besoins de leur proche.

Les compétences familiales sont ainsi reconnues et sollicitées pour favoriser un partenariat fluide entre les familles, les représentants légaux et les professionnels.

Co-construction des projets

Le partenariat avec les familles et représentants légaux peut prendre plusieurs formes. Au-delà de la rencontre annuelle que constitue la synthèse, des échanges réguliers sont possibles par le biais d'appels téléphoniques, de cahiers de liaisons, de mails. Selon les situations, des visites à domicile peuvent être proposées, de même que des rencontres avec certains professionnels (restitution bilans psychologiques, entretiens médicaux, visite médiatisée, bilan avec le chef de service, ...).

Il s'agit non seulement d'informer les familles et représentants légaux sur le quotidien de leur proche, mais également de recueillir leurs avis sur l'accompagnement proposé, les adaptations à envisager et les orientations du projet de vie.

Soutien aux aidants

L'accompagnement quotidien d'une personne handicapée peut être source pour son proche de difficultés diverses, pour lesquelles les professionnels peuvent être un soutien aux familles. Au Centre de Harthouse, ce soutien peut prendre les formes suivantes :

- Ecoute active : lors de rencontres informelles, des contacts téléphoniques, des réunions,
- Information : actions collectives sous la forme de soirées thématiques, diffusion d'informations sur les actions menées dans le département, aide à la compréhension du handicap,
- Mise en réseau : favorisation des relations des familles avec les associations, services de droit commun, partenaires, médecins, ...
- Droit au répit.

Droit au répit

Le droit au répit désigne tout dispositif permettant aux proches de personnes dépendantes de prendre du repos dans leur activité d'accompagnement. Par le biais d'un large panel de structures d'hébergement, permanents ou temporaires, le Centre de Harthouse offre aux familles des solutions d'accueil variées et adaptées aux besoins de chaque personne.

Existent notamment deux services d'accueil temporaire :

- L'un à destination d'adolescents de 14 à 20 ans présentant un trouble du spectre de l'autisme,
- L'autre à destination des adultes.

1.1.4. Les bénéficiaires de l'établissement ou du service

Pour définir l'ensemble des besoins des personnes accompagnées dans les différents établissements du Centre de Harthouse, nous utiliserons la nomenclature des besoins SERAFIN-PH (Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées. (Ce nouveau modèle tarifaire permettra d'allouer des ressources aux établissements et services médico-sociaux accueillant **ou** accompagnant les personnes en situation de handicap dans une logique d'équité, de promotion des parcours, de souplesse et plus globalement d'amélioration des modalités de leur accompagnement.)

Les nomenclatures ont été structurées en trois domaines :

- ❖ **Santé** : la santé somatique et psychique, les besoins en lien avec la déficience de la personne, une maladie ou tout autre problème de santé lié ou non à sa déficience.
- ❖ **Autonomie** : les activités de la vie quotidienne (entretien personnel), la communication et la prise de décision, la mobilité.
- ❖ **Participation sociale** : l'implication des personnes dans des situations de vie réelle, notamment l'école, l'université, le travail, le logement, la gestion des ressources...

Les besoins au niveau de la **santé** sont objectivés par les décisions médicales. Ils sont listés de la manière suivante : besoins en matière de : fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux, fonctions sensorielles, de douleur.

Les besoins relatifs à la voix et à la parole, en matière de fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire, en matière de fonctions digestives métaboliques et endocriniennes, en matière de fonctions génito-urinaires et reproductives, de fonctions locomotrices, relatifs à la peur et aux structures associées.

Le dernier item « besoin pour entretenir et prendre soin de sa santé » au titre étendu, se pose le besoin de l'assistance à la prise du traitement, l'accompagnement à la consultation médicale avec les questions de l'attente, du temps consacré à la personne pour la rassurer, le temps pris pour rendre familier l'environnement ...

Pour les besoins en matière d'**autonomie**, un groupe pilote au sein de l'IMPro et plus particulièrement au niveau du Service d'Insertion Médico-Sociale a travaillé pour les objectiver. Dans les futurs projets individuels d'accompagnement, il sera mentionné pour chaque bénéficiaire quels sont ces besoins (et de quelles prestations il bénéficie).

Ils sont divisés en :

- Besoins en lien avec l'entretien personnel : pour la toilette, l'élimination, s'habiller ou se déshabiller, l'alimentation.
- Besoins en lien avec les relations et interactions avec autrui : pour communiquer, mener une conversation, les relations ou interactions avec autrui, utilisation d'appareils et techniques de communications.
- Besoins pour la mobilité : changer et maintenir la position du corps, besoins pour porter, déplacer ou manipuler des objets, besoins pour marcher, pour se déplacer.
- Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité : prendre des décisions et des initiatives, s'orienter dans le temps et l'espace, gérer le stress et autres exigences psychologiques.

Il s'agira dans tous ces domaines de déterminer ce que la personne sait faire et l'importance qu'elle ou son entourage donne à ce besoin.

Pour les besoins de la **participation sociale**, le groupe pilote de l'IMPro et un groupe de réflexion composé de personnel du Chagall et du Samsah se sont réunis pour objectiver les besoins pour la participation sociale. Si pour les uns elle a donné une grille d'observation, pour le deuxième groupe, elle nécessite une bonne connaissance des personnes accompagnées ainsi qu'une observation fine.

Les besoins pour la participation sociale se décomposent en :

- Besoins pour accéder aux droits (droits, vie politique et citoyenneté, pratique religieuse, bénévolat).
- Besoins pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques (besoin d'avoir un lieu d'hébergement, pour les tâches ménagères, pour acquérir des produits et des services).
- Besoins pour l'insertion et pour exercer ses rôles sociaux : en lien avec la vie scolaire ou étudiante, en lien avec le travail et l'emploi, besoins transversaux en matière d'apprentissages, besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle, pour apprendre à être pair-aidant.
- Besoins pour participer à la vie sociale, se déplacer avec un moyen de transport (les loisirs, partir en congés...).
- Besoins en matière de ressources et d'autogestion : accéder à l'autosuffisance économique, pour la gestion des ressources, pour la réalisation des tâches administratives.

Il s'agira dans le cadre des projets de service d'utiliser ces grilles de besoins pour construire les projets d'accompagnement individualisé. Mais aussi faire le lien entre les besoins et les prestations servies. Cette démarche sera inscrite dans les différents projets de service.

1.2. Les prestations offertes par l'ESMS

Il s'agit avant tout de définir la notion de prestation. Les prestations sont les services réalisés au profit des personnes elles-mêmes (notion de valeur ajoutée pour les personnes). Mais il s'agit aussi de l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation même de cette valeur ajoutée pour les personnes (exemple des fonctions parfois appelées support). Une double approche : la réponse à des besoins (les prestations directes) et les fonctions support (les prestations indirectes), nécessaires pour la mise en œuvre de ces réponses.

Les prestations qui répondent aux besoins prennent le nom d'accompagnements qui sont aussi classés en 3 domaines :

- Prestations de soins, de maintien et de capacités fonctionnelles
- Accompagnements à l'autonomie
- Accompagnements pour la participation sociale

A titre d'exemples d'accompagnement pour la santé : recevoir des soins médicaux, recevoir des soins infirmiers, recevoir une aide psychologique, avoir de la rééducation.

Les exemples d'accompagnements à l'autonomie : dans la vie de tous les jours, c'est avoir de l'aide pour se laver ou s'habiller ; pour la communication c'est permettre à la personne de s'exprimer à l'aide de pictogrammes ; prendre des décisions adaptées pour sa sécurité, c'est faire attention quand on « va » sur internet.

Les exemples d'accompagnements pour la participation sociale : accompagnement pour le ménage (entretenir le logement), accompagnement pour vivre sa vie (vivre sa vie affective et sexuelle), accompagnement pour représenter les autres (représenter ou aider d'autres personnes handicapées), accompagnement pour développer sa vie sociale (développer son autonomie dans les déplacements), accompagnement pour savoir se débrouiller seul (savoir utiliser son argent), accompagnement pour exercer ses droits et ses libertés (voter ou pratiquer sa religion).

Bien évidemment les accompagnements dépendent des besoins de l'utilisateur et sont détaillés dans les projets individualisés d'accompagnement. De plus, ils seront listés de manière plus exhaustive dans les différents projets de service.

Les fonctions support répondent aux verbes « gérer, manager, » coopérer mais également aux fonctions logistiques (locaux, repas, linge transports).

Un exemple de technique utilisée au Centre de Harthouse dans l'accompagnement à la communication avec autrui l'espace Snoezelen.

La sensorialité et les relations sociales font parties des supports essentiels au développement harmonieux de tout être humain. Bases du rapport au monde et de la mise en place des fonctions intellectuelles, ces thèmes doivent constituer des axes forts de l'accompagnement des personnes, surtout si celles-ci sont vulnérables.

Doté depuis 2011 d'une salle Snoezelen accessible à tous les services, le Centre de Harthouse est engagé dans une démarche de formation de ses agents à la pratique du Snoezelen qui a permis une sensibilisation des professionnels de tous les services de l'établissement.

Philosophie d'accompagnement axée à la fois sur la découverte sensorielle et la détente, l'approche Snoezelen vise à proposer aux personnes accueillies au Centre un nouvel espace relationnel, sur la base de stimulations contrôlées et adaptées. Il s'agit de rencontrer l'autre dans ses particularités par le biais de cet espace-temps particulier, où les maîtres mots sont : liberté, découverte et plaisir.

Le Centre de Harthouse dispose d'un espace dédié aux séances Snoezelen, et encourage également la mise en œuvre d'un accompagnement Snoezelen dans tous les lieux de vie et d'activités. Une valise est à disposition des équipes à cet effet, afin que la qualité relationnelle propre à cette approche puisse être vécue au-delà de la salle, dans tous les temps du quotidien institutionnel.

1.3. L'environnement du Centre de Harthouse

L'implantation physique de l'établissement

Le Centre de Harthouse est implanté sur un site de 6 hectares, au plus près de la nature.

Il est situé sur la commune de Haguenau, 4^{ième} pôle urbain le plus important d'Alsace.

La commune de Haguenau compte, en effet, 35 353 habitants depuis le 1^{er} Janvier 2017 et représente un important bassin d'aménagement et d'emploi.

Le Centre de Harthouse dans le Territoire de Démocratie Sanitaire

La Loi de Modernisation de notre Système de Santé (LMSS) du 26 Janvier 2016 a institué les Territoires de Démocratie Sanitaire (TDS) qui remplacent les territoires de santé.

Le Centre de Harthouse fait partie du TDS n°4



Par ailleurs, le Centre de Harthouse est situé sur le territoire du **Groupe Hospitalier de Territoire (GHT) 10 « BASM »** (Basse Alsace Sud Moselle); il n'est, toutefois, pas membre du GHT.

Les personnes accueillies au Centre viennent prioritairement de l'Alsace du Nord, de Strasbourg et de l'Eurométropole.

Le Centre de Harthouse est :

- Un acteur centré sur son corps de métier qui apporte des réponses médico-sociales tant sur l'hébergement, l'accompagnement à domicile (SAMSAH) que sur la formation professionnelle et le travail.
- Un acteur qui, au moyen de conventions, utilise les compétences des partenaires du territoire pour réaliser sa mission d'accès aux soins en faveur des personnes accueillies. Pour ce faire, il réalise un accompagnement des personnes vers les dispositifs suivants :
 - Centre Hospitalier de Haguenau
 - Equipe mobile de soins palliatifs du Centre Hospitalier de Haguenau
 - Etablissement Public de Santé Alsace Nord (EPSAN)
 - Centre de Ressources Autisme (CRA)
 - Equipe Mobile d'Intervention Handicap Alsace Nord (EMIHAN)
 - Planning familial
 - Unité de Soins de Longue Durée (USLD)
 - Etablissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et Unités de Vie Protégée (UVP)
 - Hospitalisation à Domicile (HAD) de la Clinique St François
 - Médecins libéraux (généralistes, psychiatres, dermatologues...)
 - Rééducateurs (kinésithérapeutes, orthophonistes...)
 - Service de soins à domicile (SSIAD)

Le Centre de Harthouse dans la ville de Haguenau

- **Un acteur de l'offre médico-sociale**

- L'IMPro accueille les jeunes de l'IMP Les Glycines (ARSEA), établissement avec lequel il partage également l'organisation des transports.
- Les résidents du Foyer d'Hébergement travaillent à l'ESAT Barberousse (ADAPEI) et à l'ESAT du Sonnenhof.
- Les relations entre les résidents du Foyer et ceux du Foyer d'Hébergement de l'AAPEI sont encouragées.

- **Un acteur dans la vie de la Cité**

La participation des adolescents et des adultes à la vie de Haguenau se concrétise principalement par :

- Des expositions de tableaux et autres créations des bénéficiaires réalisés à la Maison Picasso : au Centre Hospitalier de Haguenau, dans des musées...
- La participation créative via la Maison Picasso à des manifestations de la ville aux côtés d'autres partenaires comme pour la quinzaine culturelle, l'Humour des Notes, le festival du Houblon.
- La participation des adolescents à l'opération « propreté » au printemps.

- **Un travail partenarial** avec des établissements contributeurs ou pouvant contribuer à la scolarisation des élèves de l'IMPro :

- Les collèges pour l'accès à l'enseignement général ou les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).
- Les lycées professionnels pour la formation professionnelle à travers les inclusions scolaires individuelles.

L'établissement propose :

- **Un accès aux loisirs**

- Les activités de loisirs des résidents du Foyer d'Hébergement ont lieu au sein des différentes associations de Haguenau : clubs danse, centre équestre...
- Les adolescents et les adultes accueillis utilisent les différentes infrastructures de loisirs extérieurs : piscines, parc d'attractions, bowling, cinéma Mégarex.

- **Un accès à la culture**

Les partenariats devant favoriser l'accès des adultes à l'offre culturelle sont développés notamment à partir de la Maison Picasso avec des structures de Haguenau :

- Les centres socio-culturels
- La médiathèque
- L'Office des Sports et des Loisirs
- Le relais culturel

L'association « Tôt ou t'Art » de Strasbourg est également un partenaire du Centre de Harthouse, lequel est membre de son Conseil d'Administration.

Le Centre de Harthouse, acteur de la politique médico-sociale dans le département et la région

L'établissement s'inscrit dans les orientations politiques régionales et départementales contenues principalement dans :

- Le Projet Régional de Santé 2018-2028 (PRS 2) piloté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui traduit les orientations des politiques nationales de santé dans le Schéma Régional de Santé 2018-2023 (SRS). Ce schéma identifie 17 priorités parmi lesquelles :
 - 10 projets prioritaires « parcours » dont le « parcours des personnes en situation de handicap ».
 - 7 projets prioritaires « transformation de l'organisation de l'offre de santé ».
- Le Schéma Départemental de l'Autonomie 2019-2023 qui fixe les grands enjeux et orientations stratégiques de la politique autonomie du département lequel s'inscrit dans la « démarche territoire 100% inclusif ».
- Le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie 2017-2021 (PRIAC) détermine les priorités régionales de financement des créations, extensions et transformations de places d'établissements et de services médico-sociaux à destination et des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Par ailleurs, l'établissement participe à :

- **L'offre départementale et régionale** : il propose des prestations spécifiques ouvertes aux personnes handicapées de département et de la région telles que :
 - La Maison d'Accueil Temporaire (MAT)
 - Le Service d'Accueil Temporaire pour adolescents autistes (SAT)
- **La politique départementale** en siégeant à la Commission Départementale pour l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).
- **La formation** : le Centre de Harthouse participe à la formation des élèves par une politique d'accueil de stagiaires qui se concrétise par diverses conventions notamment avec :
 - L'Ecole Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale (ESEIS) de Strasbourg
 - Les Instituts de Formation des Aides-Soignants des Centres Hospitaliers de Haguenau, Bischwiller et l'EPSAN.
 - Le lycée André Siegfried de Haguenau
 - Les missions locales
 - Le pôle emploi
 - Le Centre d'Information et d'Orientation (CIO)
- **Le travail en réseau** : l'établissement participe à différents réseaux, notamment,
 - L'association régionale d'établissements et services médico-sociaux d'Alsace pour l'adaptation professionnelle (G 14)
 - Le Groupement des Etablissements de Travail Protégé et Adapté du Bas-Rhin (GETP 67)
 - L'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA)
 - L'Association Nationale des Directeurs et Cadres d'ESAT (Andicat)
 - Le réseau national des prestataires du secteur du travail protégé et adapté : Réseau GESAT
 - L'association LEA (action pour le développement de la performance des Entreprises Adaptées en Alsace)
 - L'Association des Foyers de Vie d'Alsace (AFVA)
 - Le Groupement des Etablissements Publics Sociaux (GEPSO)

Le Centre de Harthouse, partenaire européen

Le Centre de Harthouse s'appuie sur sa position géographique pour initier des projets avec des partenaires européens.

Le service restauration de l'ESAT participe au projet « Zéro Barrier » depuis Septembre 2013. L'enjeu de ce projet est de développer la formation et la qualification dans les métiers de bouche, en favorisant la reconnaissance progressive des compétences acquises au poste de travail. Il accompagne un public de bas niveau de qualification vers l'accès à la certification de droit commun, partielle ou complète sous forme de passeport européen de compétences, et vise la mobilité géographique des personnes.

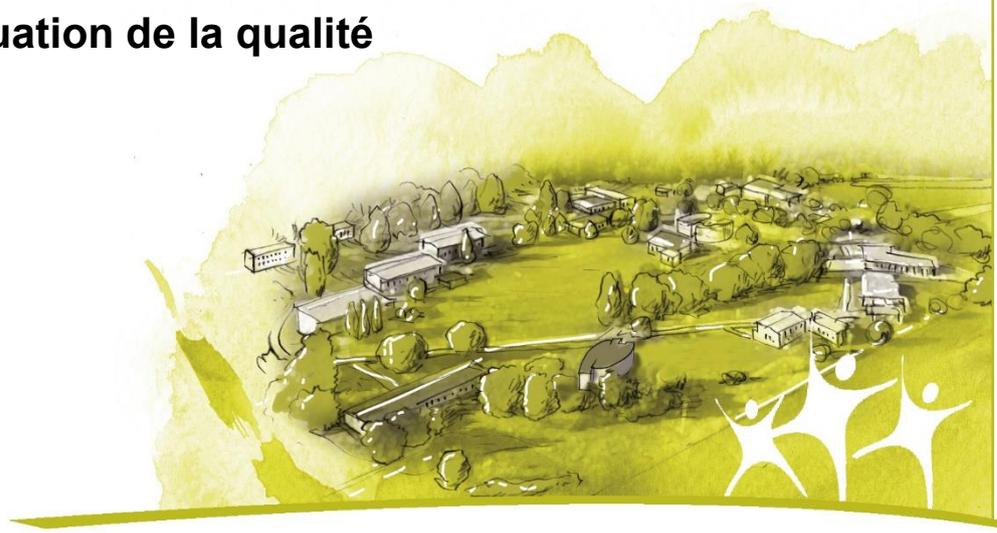
Par ailleurs, la Maison Picasso organise une visite du Conseil de l'Europe pour les jeunes et adultes accueillis. Cette démarche participe à la citoyenneté des personnes accompagnées et a lieu tous les 2 ans.



PARTIE 2

LA METHODOLOGIE D'ACTION DE L'ESMS

- 2.1. Les documents de l'institution**
- 2.2. La procédure d'accueil**
- 2.3. La contractualisation et la personnalisation des prestations**
- 2.4. La participation du bénéficiaire et de ses représentants légaux**
- 2.5. La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance**
- 2.6. L'évaluation de la qualité**



PARTIE - 2. LA METHODOLOGIE D'ACTION DE L'ESMS

2.1. Les documents de l'institution

Le livret d'accueil des usagers

Il a été réalisé en mars 2019. Il est présenté sous forme d'un livret.

Après l'historique du Centre de Harthouse, les informations suivantes y sont indiquées pour la mise en œuvre des droits de l'usager. Elles concernent les droits et protection des informations, la personne qualifiée, la prévention et signalement des actes de maltraitance (dispositifs nationaux et autorités administratives), un organigramme du Centre de Harthouse, la présentation de l'administration et des différents établissements et services : le pôle IMPro, le pôle APVD, le pôle Lieux de Vie, la Maison Picasso et le pôle « Travail Protégé », les services transversaux : EMA67, le service technique, le service médicopsychologique dont le service infirmier, l'écurie, la salle snoezelen, les autres salles, les associations : l'association sportive, des bénévoles, le GEM et les outils de communication. Il se termine par le plan du Centre.

Il est remis à chaque résident et à son tuteur au moment de la signature du contrat d'accueil (souvent bien avant, lors de la première visite dans l'établissement). Il devra être réactualisé chaque année.

Le règlement de fonctionnement

Le document est remis en même temps que le livret d'accueil. Il contient :

- ❖ Les principes d'accompagnements : valeurs éthiques, association des familles et représentants légaux, continuité des prestations dispensées par l'établissement.
- ❖ Les droits et obligations réciproques : le respect des termes de l'accompagnement des personnes accueillies, le suivi médical, les rythmes individuels et collectifs, la protection des biens, la sécurité et le bien-être des personnes, les interdits et les sanctions.
- ❖ L'organisation institutionnelle : l'accès au Centre, les visites, l'affectation des locaux, la prestation hôtelière, l'organisation des transports et des déplacements, la gestion des urgences et des situations exceptionnelles.

La dernière version date du 28 juillet 2014, il devra donc être revu.

En plus du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement, la charte de la personne accueillie est remise à tout nouvel usager et à son représentant légal.

Le règlement intérieur

Il est remis à chaque nouveau professionnel du Centre de Harthouse dans le livret d'accueil du personnel avec le règlement de fonctionnement. Ce document se présente de la manière suivante :

- ❖ Le respect des valeurs et missions de l'établissement.
- ❖ Les droits et obligations des professionnels.
- ❖ Les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité.

- ❖ Le cadre disciplinaire.
- ❖ La Charte d'utilisation des postes de travail et des systèmes informatiques au Centre de Harthouse.

2.2. La procédure d'accueil

- **Etape 1** : le futur usager a une décision d'orientation de la **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées** (visible sur Via-trajectoire).
- **Etape 2** : une demande d'admission de la famille ou du représentant légal est adressée par écrit à l'établissement.
- **Etape 3** : une rencontre en vue d'un examen de la demande pour l'IMPro ou un examen sur dossier pour les autres pôles.
- **Etape 4** : une décision d'admission ou une inscription sur liste d'attente ou un refus.

Si décision d'admission :

- **Etape 5** : la constitution du dossier de la personne accueillie avec une réunion d'admission, suivie de la signature du contrat d'accueil (bulletin d'entrée envoyé à la MDPH et mise à jour site via-trajectoire) et une rencontre avec des professionnels de l'établissement d'accueil précédent.
- **Etape 6** : chaque service définit les modalités d'organisation de l'accueil des usagers.

2.3 La contractualisation et la personnalisation des prestations

Le Centre de Harthouse utilise le contrat d'accueil et le projet individualisé d'accompagnement.

Le contrat d'accueil comporte :

- Article 1 : L'objet
- Article 2 : Le nom de la personne admise et la date
- Articles 3 à 9 : Les modalités de l'accompagnement
- Articles 10 à 15 : La sécurité du bénéficiaire
- Articles 16 à 22 : Les dispositions financières et matérielles
- Articles 23 à 24 : La fin de la prise en charge

Le contrat d'accueil est à signer par l'utilisateur et son représentant légal, dans un délai d'un mois après l'admission du résident. Dans les 6 mois, la réalisation du projet personnalisé précise les objectifs et prestations adaptés à la personne. Il est réactualisé chaque année lors de la réunion de synthèse annuelle.

Le projet individualisé d'accompagnement comporte : les expressions et demandes de l'utilisateur, les demandes des parents et ou du représentant légal, les axes d'accompagnement définis et les actions à mettre en place, le bilan de l'accompagnement médico-psychologique, l'accompagnement social.

Au-delà des obligations légales, l'intérêt du contrat et du projet individualisé d'accompagnement est aussi d'avoir un support pour entamer le dialogue avec la famille même si elle n'est pas tuteur.

2.4 La participation du bénéficiaire et de ses représentants légaux

Il s'agit à la fois de faire le distinguo de la participation de l'utilisateur à ce qui lui est proposé avec la prise en compte des souhaits et remarques des familles.

Dans la mesure du possible lors de la rédaction du projet personnalisé, le rédacteur interroge l'utilisateur sur ses souhaits. Ce dernier est présent au moment de la signature du contrat et du projet individualisé d'accompagnement et son avis est recueilli pour la mise en place des actions entreprises. Dans le projet, les familles sont contactées pour connaître leur sentiment quant à la prise en charge de leur parent. C'est l'occasion de faire un point sur le lien établi et leurs souhaits.

Un Conseil de la Vie Sociale se réunit 3 fois par an.

Des élections ont lieu tous les trois ans. Le compte-rendu validé est envoyé aux familles.

Dans le cadre du nouveau projet d'établissement, chaque bénéficiaire a été appelé à s'exprimer en février sur le thème : « Mes rêves et envies pour le Centre de Harthouse ».

C'est donc **95 personnes** qui ont répondu par des écrits, des dessins, des pictogrammes ou combinés soit 102 fiches réponses.

Elles concernent les domaines suivants :

- Les loisirs : plus de sorties, aller au bowling, aller à l'écurie....
- Les autres : inviter des gens à son anniversaire au Centre...
- La restauration : faire des gâteaux...
- Le sport : aller ou avoir une piscine au Centre
- Des travaux : au Dali et au Fernand Léger....
- Divers : avoir plus de fleurs....

Le document sera mis sur l'intranet de l'établissement et il en sera tenu compte dans la mesure du possible dans les futurs projets de service.

Dans le cadre du projet d'établissement, nous avons envoyé **246 courriers** aux familles et représentants légaux, et en retour nous avons réceptionné **32 réponses** ce qui fait un pourcentage de **13,01%**.

Pour la 1^{ère} question :

« Le Centre de Harthouse favorise-t-il les liens que vous avez avec votre parent qui y réside ? »

Réponse par :	Oui	30	94 %
	Non	1	3 %
	Néant	1	3 %
Total		32	100 %

Positif :

- Echange par mail (2)
- Portes ouvertes (1)
- Cahier de liaison (5)
- Contact régulier par téléphone (4)

A améliorer ou suggestions :

- Résumé par atelier (1)
- Manque de sortie, de séjour (1)
- Manque d'écoute (1)
- Plus d'échange téléphonique ou courriel qu'une fois par semaine (1)
- Manque une page Facebook par services (groupe fermé), et du Centre de Harthouse (2)

Pour la 2^{ème} question :

« Votre participation à la vie du Centre de Harthouse vous satisfait-elle ? »

Réponse par :	Oui	27	84 %
	Non	4	13 %
	Néant	1	3 %
Total		32	100 %

Positif :

- Année rythmée par les fêtes (2)
- Confiance totale à cette maison (1)
- Echange parents/enfant et éducateur(trice) (1)

A améliorer ou suggestions :

- Problème de distance, pas de transport en commun ou non existant, ou covoiturage (1)
- Echange - rencontre régulière entre éducateurs, parents et enfants (barbecue, Noël, ...) (1)
- Envisager une sortie ou activité commune par trimestre avec les parents (1)
- Marché de Pâques, Marché de Noël à organiser en week-end pour plus de disponibilité (1)

2.5 La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance

Le Centre de Harthouse conduit une politique de lutte contre la maltraitance et accorde une place importante au développement et à l'application des bonnes pratiques professionnelles.

Principes et définitions

Le Centre de Harthouse retient comme définition de la maltraitance celle donnée par le Conseil de l'Europe en 1987 :

« La violence se caractérise par tout acte ou omission commis par une personne, s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une autre personne ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière ».

Elle fut complétée en 1992 par une typologie des actes de maltraitance :

- ✓ *Violences physiques,*
- ✓ *Violences psychiques ou morales,*
- ✓ *Violences matérielles et financières,*
- ✓ *Violences médicales ou médicamenteuses,*
- ✓ *Privation ou violation de droits,*
- ✓ *Négligences actives,*
- ✓ *Négligences passives.*

L'établissement inscrit son action dans une démarche de bientraitance telle que définie par l'ANESM⁸ : *"La bientraitance est une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'utilisateur, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste possible à ses besoins. La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant en permanence à l'esprit le risque de maltraitance."*

Ainsi, les fondamentaux décrits dans le document de Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) intitulé « **la bientraitance** » : définition et repères pour la mise en œuvre (Juin 2008), inspirent le cadre d'action du Centre de Harthouse, mis en œuvre par les professionnels dans leurs relations avec les usagers :

- « Une culture de la personne et de son histoire, de sa dignité, et de sa singularité ».
- « Une manière d'être des professionnels au-delà d'une série d'actes ».
- « Une valorisation de l'expression des usagers ».
- « Un aller-retour permanent entre penser et agir ».
- « Une démarche continue d'adaptation à une situation donnée ».

⁸ ANESM a rejoint l'HAS au 01 Avril 2018

Les outils et supports

La prévention et la lutte contre la maltraitance sont réalisées selon les procédures d'alerte et de sanctions mises en place et qui sont les suivantes :

- Procédure de signalement d'actes de maltraitance ou d'abus sexuels⁹ :
Il est à noter que deux dispositifs nationaux d'accueil et d'écoute téléphonique gratuits sont mis à disposition de tous en vue d'alerter sur une situation de maltraitance. Il s'agit du **3977** pour les situations concernant les personnes âgées et les personnes adultes handicapées et le **119** pour les situations concernant les enfants, y compris les mineurs handicapés et les jeunes adultes.
- Dispositions prises suite à un acte de maltraitance (cf article 21 du règlement de fonctionnement).
- Protection des salariés dénonçant de tels actes (cf règlement intérieur).
- Procédure de gestion des évènements indésirables.
- Dispositif de gestion des plaintes et des réclamations.

La politique de promotion de la bientraitance est fondée sur une démarche dynamique et globale de réflexion sur les pratiques professionnelles, les prestations proposées et les supports existants :

- **Le projet d'établissement** : il est le cadre de référence pour conduire les missions de l'établissement ; il est un outil qui contribue, entre autres, à garantir à l'utilisateur la qualité de l'offre de services et à valoriser l'action des professionnels.
- **Les projets de service** définissent les objectifs de chaque service et décrivent les modalités d'organisation, de fonctionnement et d'accompagnement des usagers ; leur actualisation contribue à la politique de promotion de la bientraitance.
- **Les « règles de vie »** : règlement intérieur de chaque résidence, établi par les éducateurs et les résidents. Certains règlements peuvent être réalisés avec des pictogrammes.
- **La procédure d'admission** : elle définit les modalités de recueil et d'analyse des demandes d'admission dans l'un des services du Centre de Harthouse.
- **Le contrat d'accueil** précise les modalités d'accueil et d'accompagnement de l'utilisateur.
- **Le projet individualisé d'accompagnement (PIA)** : il est co-construit avec la personne accueillie ou son représentant légal et les équipes professionnelles dans l'idée d'adapter au mieux l'accompagnement proposé aux besoins et attentes de la personne.
- **Le rapport d'évolution** : ce rapport dresse un bilan de l'évolution de chaque usager.
- **La charte de la personne accueillie** : elle doit être adaptée aux capacités de compréhension des personnes accueillies. Elle est affichée dans les locaux des services.
- **Le CVS et autres lieux d'expression** : ils permettent l'information et la participation des personnes accueillies. Les procès-verbaux relatifs à ces réunions doivent être expliqués aux usagers.

⁹ Conformément à la circulaire N°DGCS/SD2A/2014/58 du 20 Février 2014 relative au renforcement de la lutte contre la maltraitance et au développement de la bientraitance des personnes âgées et des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence des ARS

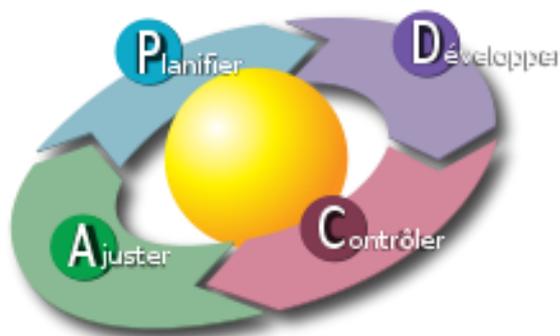
- **L'organisation institutionnelle** : afin de favoriser l'intégration des nouveaux professionnels, une journée d'accueil est prévue pour chaque nouvel agent (1 fois/an) au cours de laquelle sont effectuée une présentation générale du Centre de Harthouse et des grandes lignes du statut du personnel.
- **L'analyse des pratiques** : des groupes d'analyse de pratiques (GAP) ont été mis en place depuis plusieurs années dans quelques services. Ils sont animés par un intervenant extérieur à l'établissement. Cette action participe au soutien psychologique des agents du Centre de Harthouse.
- **Le comité d'éthique** : il permet un espace de réflexion éthique visant à favoriser la bientraitance et les bonnes pratiques professionnelles.
- **Le plan de formation** : il est défini à partir des besoins et des attentes identifiés, entre autres, lors des entretiens individuels annuels. Le catalogue des formations en lien avec les orientations des services est mis en ligne ; il est également disponible en support papier.
- **Les partenaires extérieurs** : le Centre de Harthouse souhaite l'ouverture vers l'extérieur. Ainsi, un partenariat est en place avec le Centre Hospitalier de Haguenau qui consiste à des rencontres entre services pour une meilleure connaissance du fonctionnement de chacun. Par ailleurs, une amicale de bénévoles est présente au Centre de Harthouse. La charte des bénévoles définit leur cadre d'action et garantit leur intervention dans les différents services.

2.6 L'évaluation de la qualité

La loi du 2 janvier 2002 invite les établissements du secteur social et médico-social à se doter d'une démarche d'amélioration continue. Parallèlement, l'évolution rapide de la société impose que les établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaires adaptent en permanence leurs réponses et leurs organisations. La pratique de l'évaluation et maintenant la démarche qualité sont une opportunité pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux pour répondre à ces enjeux et affirmer leurs spécificités et leurs compétences.

A l'heure actuelle, la démarche qualité traduit cette dynamique permettant à un groupe social, professionnel, à une institution ou à un dispositif quel qu'il soit de questionner son sens, sa pertinence, son acuité et son évolution en référence aux objectifs initiaux légitimant son existence.

Comme toute démarche qualité, celle adoptée au sein du Centre de Harthouse suit la roue de Deming (figure qui suit).



C'est pourquoi cette partie sera divisée selon les grandes étapes de cette roue.

Planifier l'action

La Loi du 2 janvier 2002 insiste sur le droit des usagers et sur l'existence d'un projet et de ses objectifs (Art. 11 : « Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement »).

Les documents de l'établissement

L'établissement planifie son action :

- La procédure des projets personnalisés
- La procédure d'accueil
- La planification des interventions
- La planification et méthodologie des instances

La gestion documentaire

La gestion documentaire permet de suivre la vie d'un document de sa création à sa destruction. Les documents doivent être listés, diffusés et actualisés.

Les trames des documents sont créées et codifiées selon leur nature. Les mises à jour sont enregistrées sous forme de versions successives et diffusées dans les services.

Développer

Les prises en charge des résidents donnent lieu à un certain nombre d'écrits. L'action est planifiée dans les projets personnalisés. Les prises en charge spécifiques donnent lieu à une programmation et à un rendu dans le classeur de transmissions. De plus, ces informations sont reprises par le référent pour figurer dans le classeur individuel du résident. Pour la MDPH, un compte rendu de la prise en charge est effectué périodiquement. La participation à certaines manifestations et séjours de vacances tout comme les prises en charge dans les ateliers donnent lieu à des écrits. Le projet pour les années à venir est de systématiser ces écrits et de développer la communication avec les différents intervenants.

Contrôler l'action

Le législateur précise que les évaluations s'organisent selon deux modalités : une évaluation interne réalisée par les professionnels de l'établissement (2017) suivie d'une évaluation externe par des personnes n'appartenant pas à celui-ci et habilitées pour cela (2021). Cette démarche interne a surtout permis de dégager un plan d'action pour les 5 ans à venir que l'on retrouve détaillé dans le document plan d'actions de l'évaluation interne qui sera repris pour les points qui les concernent par chaque projet de service.

Les projets individuels d'accompagnement : une évaluation est prévue à l'issue de l'année qui suit l'adoption du projet personnalisé. Il s'agit pour le référent de vérifier tout au long de l'année si les actions répondent bien aux besoins et attentes du résident. Dans le cas contraire la date de réévaluation du projet peut être avancée.

Ajuster

La gestion des non-conformités se fait de manière empirique. Les personnels, par le biais de la Fiche d'Evènements Indésirables (FEI), font remonter les difficultés et les dysfonctionnements de l'établissement. Une première analyse des FEI de 2018 a été réalisée. Une information auprès des personnels reste à réaliser. Pour le rédacteur du FEI, un retour sur les actions correctives (s'il y en a) lui sera communiqué.



PARTIE 3

L'ORGANISATION DE L'ESMS

3.1 Les ressources matérielles

3.1.1 Le site et les locaux

3.1.2 Les véhicules du Centre de Harthouse

3.2. Les ressources humaines : l'organigramme du Centre de Harthouse

3.3. Le système d'information



PARTIE - 3. L'ORGANISATION DE L'ESMS

3.1. Les ressources matérielles

3.1.1. Le site et les locaux

Le Centre de Harthouse occupe à titre gratuit une parcelle d'un peu plus de 6 hectares appartenant au Centre Hospitalier de Haguenau (sous le régime de biens affectés) situé derrière un rideau d'arbres en proximité de la RD 1340, sur le ban de la commune de Haguenau.

Le domaine ainsi que la plupart des bâtiments datent de 1968. Au fil des années, ils ont subi un certain nombre de transformations :

- La dernière grande rénovation s'est terminée en 2008
- Le Klimt a été construit en 2011
- La nouvelle salle d'activités sportives et la rénovation de l'infirmerie ont eu lieu en 2016
- Le bâtiment Dali/Degas a été mis aux normes liées à la sécurité incendie en 2017

Les bâtiments à l'usage de lieux de vie (le FAM : résidences Cézanne et Klimt ; les résidences FAS Michel-Ange et Chagall) sont des pavillons dont la capacité est de 14 lits soit 4 chambres à deux lits et 6 chambres individuelles.

D'autres sont encore plus petites : 12 places au Balthus (IMPro internat de semaine), 11 places au Gauguin (IMPro internat de semaine), voire 10 places au Dali (FAS) et 9 places au Degas (accueil temporaire.)

L'architecture des petites structures ont des conséquences sur la vie des résidents car ils partagent un même espace de vie durant des années même s'il est possible de les séparer par exemple pendant la durée du repas. L'architecture a aussi des conséquences sur la taille de l'équipe des agents éducatifs et soignants et induit aussi la poursuite des « veilles couchées ».

D'autres bâtiments servent aux activités de journée comme le Rodin (SAJ), la Maison Picasso (animation socio-culturelle), les ateliers professionnels et pédagogiques, la salle polyvalente-cafétéria-bibliothèque, le restaurant, la blanchisserie/SIP /local syndical, l'atelier Fernand Léger, l'administration, l'accueil-infirmerie.

Les transformations de l'Atelier Fernand Léger sont sur le point de se terminer. Elles font suite à une enquête du CHSCT et aux conclusions d'un groupe de travail. Même après ces travaux, le bâtiment restera trop petit. Il faudra envisager une extension ou une nouvelle construction.

D'autres bâtiments ont des usages mono-activités comme le chalet, l'écurie, la serre ainsi que les garages.

En outre, le Centre de Harthouse loue des appartements et bureaux à Haguenau et à l'EPSAN (Brumath).

- Pour le Foyer d'Hébergement : 3 étages au numéro 5 rue du marché aux grains à Haguenau et 1 appartement au numéro 1 place de la torture à Haguenau
- Pour le SAMSAH : des bureaux au numéro 18 rue du maréchal Foch à Haguenau
- Pour l'EMA : 2 bureaux et une salle de réunion dans le bâtiment de la direction des travaux à l'EPSAN route de Strasbourg à Brumath
- Pour l'internat Mondrian au 10 rue de la Redoute à Haguenau

Pour les cinq prochaines années, des travaux sur les bâtiments sont à envisager :

- **Le réseau téléphonique**, qui date de 1968, est enterré. Faut-il le refaire à neuf ?
- **Le réseau de télévision** est à moderniser.
- **L'isolation et la peinture extérieure des bâtiments sont à envisager** : réfléchir aux matériaux utilisés pour respecter la respiration des bâtiments, avec en priorité : l'atelier Pédagogique, le Rodin, la maison Picasso, l'administration.
- **L'isolation de la distribution** (tuyau chauffage) pour l'administration notamment la peinture extérieure (en lien avec l'isolation).
- **Les toitures** : faire un diagnostic de toutes les toitures (infiltration salle polyvalente, atelier de jour Gauguin, Balthus (eau entre la dalle et la couverture étanche – il faudrait arracher la partie isolante), Internat Gauguin, SIP et local syndical.
- **Le réseau des eaux usées** date de 1968, un diagnostic est à faire pour connaître l'état des conduites. Le regard est entretenu 1x/an par une société extérieure.
- **L'intérieur des bâtiments** :
 - ✓ Un diagnostic est à faire pour le système VMC dans tous les bâtiments (nettoyage bouche aération + réseau distribution d'air) ;
 - ✓ La porte d'entrée du self est à changer ;
 - ✓ Le revêtement du sol de l'internat Gauguin (atrium et cuisine) est à changer ;
 - ✓ L'acoustique de l'internat Gauguin (atrium et des salles à manger) est à revoir ;
 - ✓ Point d'eau et douche pour les internats Balthus et Gauguin.
- **Les travaux liés à l'Agenda d'Accessibilité Programmée** :
 - ✓ En 2019 pour les bâtiments de l'IMPro ;
 - ✓ En 2020 concernant la circulation dans le Centre : aire de circulation (dont parking), éclairage, signalétique ;
 - ✓ En 2021 pour le bâtiment Dali/Degas dont l'avenir pose question et dont le projet de reconstruction est inscrit dans la 4^{ème} partie de ce projet d'établissement.
- **La blanchisserie** :
 - ✓ Problème d'aération : pas d'apport d'air (installation aérotherme à changer – devis à faire) ;
 - ✓ L'installation d'une climatisation en salle de pause est envisagée en 2019.
- **La serre** : le matériel est vétuste : le chauffage fonctionne mais le thermostat est hors service, les vannes d'arrivée d'eau sont usées, un état des lieux à faire concernant le système d'aération manuelle situé au niveau du toit.

3.1.2. Les véhicules du Centre de Harthouse

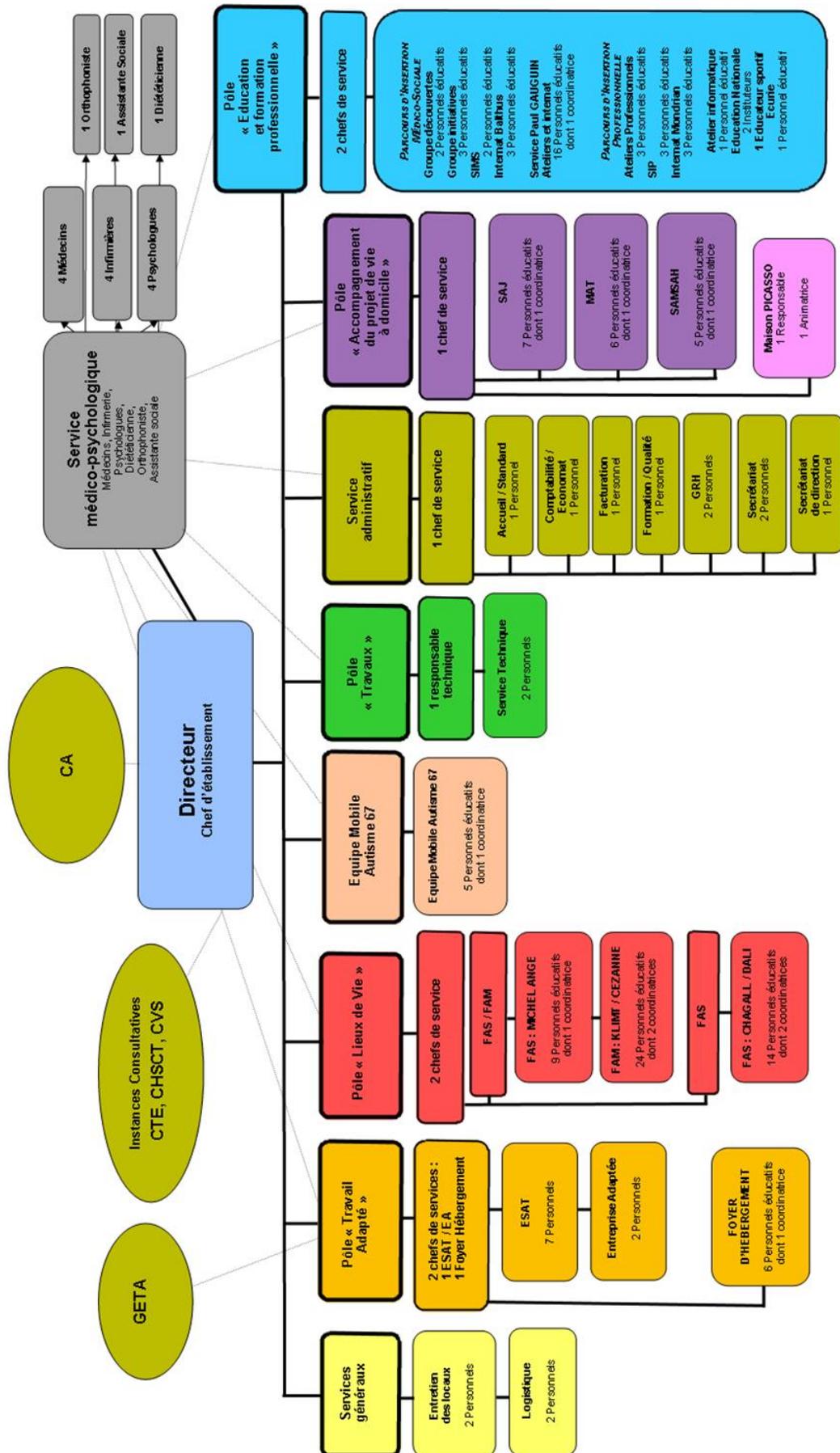
Pour ses activités, le Centre de Harthouse dispose d'une flotte de véhicule réparti de la manière suivante :

<MARQUE/MODELE	Immatriculation	Année
CAMION MASTER CUISINE	368 AKZ 67	2004
CAMION TRANSIT BLANCHISSERIE	AB 768 NF	2009
CAMION FORD TRANSIT ESP.VERT	CG 526 LM	2012
KANGOO CESF/ESAT	DD 635 VX	2014
MODUS ADMINISTRATION	51 AYA 67	2007
206 CHARGE D'INSERTION	CH 771 TN	2012
KANGOO ESAT	CB 907 XZ	2012
KANGOO FAM	BC 866 WJ	2010
SCENIC FAS	BR 355 YK	2011
FORD CUSTOM FH	FE 644 KB	2019
CLIO INFIRMERIE	21 BDM 67	2008
207 SAMSAH	CW 842 VA	2013
FIESTA SAMSAH	AD 936 LH	2009
KANGOO SAMSAH	362 BEV 67	2009
BUS TRAFIC JAUNE IMPRO	BR 690 VF	2011
BUS MASTER VERT FAS	24 BDM 67	2008
BUS MASTER VIOLET IMPRO	AN 931 CF	2010
MASTER SERVICE TECHNIQUE	162 AFR 67	2004
PEUGEOT EXPERT IMPRO	EX 235 MV	2018
PEUGEOT 208 EMA	EC 042 GQ	2016
PEUGEOT 208 EMA	EC 101 GQ	2016
PEUGEOT 208 EMA	EC 158 GQ	2016

Dans les limites de la section d'investissement et de la capacité d'amortissement, il est souhaitable que la flotte automobile soit rajeunie en commençant par les véhicules les plus anciens en lien avec leurs utilisations.

Une réflexion sur l'acquisition de véhicules hybrides ou électriques est en cours avec un étoffement de l'offre.

3.2. Les ressources humaines : l'organigramme du Centre de Harthouse



3.3. Le système d'information

Le système d'information de l'établissement doit permettre une gestion et un partage contrôlé des informations nécessaires à l'accompagnement des personnes accueillies, à son fonctionnement et son pilotage.

La construction et l'évolution du système d'information ont pour objectifs principaux l'optimisation et l'aide à la décision à tous les niveaux de fonctionnement.

Le partage de l'information revêt un enjeu majeur pour la mise en place d'une logique de parcours de la personne accueillie.

Il concerne les échanges entre :

- Professionnels de l'établissement.
- Professionnels de l'établissement et différents établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) contribuant au parcours de la personne accompagnée (ex : entre un ESAT et un FH).
- Professionnels de l'établissement et du sanitaire qui contribuent au parcours de la personne accueillie (ex : sortie d'hospitalisation d'un résident du FAM ou du FAS).
- Professionnels de l'établissement et les acteurs institutionnels (financeurs, MDPH..).
- Professionnels de l'établissement et les bénéficiaires, les familles, les représentants légaux.

Il revêt également un enjeu majeur concernant la sécurité des données : en effet, il est capital de garantir la sécurité du partage d'informations confidentielles pour conserver la confiance des résidents et des professionnels dans les outils qu'ils utilisent quotidiennement.

Certains objectifs définis dans le projet d'établissement 2014-2018 ont été réalisés comme :

- La refonte du site internet de l'établissement.
- L'utilisation de « Trajectoire Handicap ».
- Le déploiement de « Cariatides » dans tous les services.

D'autres objectifs sont à atteindre dans les 5 années à venir :

- Solliciter le Centre Hospitalier de Haguenau pour élaborer le Schéma Directeur des Systèmes d'Information (architecture et urbanisation).
- Elaborer un document institutionnel du pilotage du système informatique.
- Respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- Recourir à l'expertise du GCS « E-Santé ».
- Mettre en place le DMP.
- Etudier l'opportunité du recours à la télémédecine.



PARTIE 4

LES PERSPECTIVES DE L'ESMS

- 4.1. IMPro : Penser le parcours d'un jeune arrivant à l'IMPro à 17 ans ou plus**
- 4.2. IMPro : Adaptation du Gauguin aux changements de profil des usagers**
- 4.3. Soutenir l'inclusion : Projet d'extension de 3 places du service d'accueil**
- 4.4. Soutenir l'inclusion : Projet de création de 2 nouveaux services : SESSAD Autisme et EMA enfants**
- 4.5. Le vieillissement des usagers**
- 4.6. Le projet de construction d'un nouveau bâtiment**
- 4.7. Le développement durable au Centre de Harthouse**
- 4.8. La participation sociale**
- 4.9. SAMSAH/SAVS : Dispositif d'accompagnement et de soins pour personnes avec TSA + 16 ans résidant dans le Bas-Rhin**
- 4.10. Le Travail Adapté**



PARTIE - 4. LES PERSPECTIVES DE L'ESMS

4.1. IMPro : Penser le parcours d'un jeune arrivant à l'IMPro à 17 ans ou plus

Les nouveaux profils de jeunes accueillis à l'IMPro

L'établissement constate une modification des besoins et pathologies des jeunes accueillis. Les demandes d'accueil en IMPro au sortir d'une expérience en milieu ordinaire, en ULIS, sont de plus en plus fréquentes pour :

- Des jeunes en rupture de parcours, âgés de 17 ans ou plus.
- Des jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance avec des carences psycho-affectives et avec des intervenants multiples : éducateurs du Service de Protection de l'Enfance, familles d'accueil et autres professionnels d'accueil lors des week-ends.
- Des jeunes en manque d'hébergement le week-end ou les vacances scolaires. Cela provoque un parcours très morcelé avec une multitude d'intervenants.

Pour le jeune accueilli en IMPro à 17 ans, plusieurs étapes liées à son âge sont essentielles.

La majorité implique un changement de situation qui est anticipé et accompagné par l'assistante sociale. Ce cap est à travailler particulièrement pour les jeunes suivis par le SPE et qui signent un contrat jeune majeur dans lequel sont stipulés les engagements définis.

L'année de ses 19 ans constitue une période charnière ; sa demande d'orientation doit être faite auprès de la MDPH.

Elle doit être appuyée par des éléments concrets qui démontrent la pertinence de l'orientation demandée : rapports de stages, rapports de situation éducative, axes d'accompagnements actuels (autonomie de vie quotidienne, de transport).

Contrairement à un jeune qui est admis à l'âge de 14 ans, pour celui qui arrive à l'IMPro à l'âge de 17 ans, l'équipe pluridisciplinaire doit se baser sur une sortie accélérée, avec des échéances raccourcies et un temps de prise en charge plus court.

Des pistes de réflexions et d'actions avant et lors de l'admission

Dès lors il y a nécessité de :

- Organiser des portes ouvertes à l'IMPro à destination des jeunes en ULIS avec leurs professeurs et leurs parents afin de préparer et leur faire découvrir le fonctionnement d'un IMPro.
- Penser la transition du milieu ordinaire vers l'IMPro : être clair avec le jeune et sa famille lors de l'admission sur nos missions d'accompagnement et nos méthodes éducatives,
- Verbaliser auprès du jeune la confrontation au public accueilli au Centre de Harthouse (public adulte, parfois marqué par le handicap).
- Tenir compte du parcours du jeune avant son admission : l'équipe éducative et l'encadrement doivent s'adapter aux profils et caractéristiques de ces jeunes (évaluer les besoins avec des outils d'évaluation), et travailler en partenariat avec les structures d'origines des jeunes et les familles.

- Penser la possibilité d'une rupture familiale ou d'une instabilité de l'environnement familial (prise en charge SPE, famille d'accueil).

Des pistes d'actions dans les deux premières années d'accompagnement

Qu'est-ce qui est travaillé dans le cadre du PIA ? comment l'IMPro aide le jeune lors de sa sortie (réfléchir à « un panier » d'accompagnement pour les différentes démarches) :

- Créer des partenariats avec des structures alternatives : le SAMSAH, l'EMA, le GEM, les assistantes sociales de secteur.
- Permettre une insertion sociale dans un contexte le plus sécurisant possible.
- Travailler l'autonomie de la vie quotidienne : transport, habitat (gérer son domicile, ses achats, ses papiers, etc), inclusion sociale, travail (mise en stage, réseau associatif, etc).
- Demander la mise en place de la protection juridique si besoin.

Cet axe de travail sera repris dans le projet de service de l'IMPro 2019-2023.

4.2. IMPro : Adaptation du Gauguin aux changements de profil des usagers

Le service Gauguin comporte 20 places.

De nombreux jeunes accompagnés attendent une place pour partir vers le secteur adulte et bénéficient de ce fait d'un maintien en « amendement Creton ».

En 2018, 6 départs vers le secteur adulte ont déjà eu lieu, ce qui a permis de réaliser 6 admissions et de faire évoluer le groupe en fonction des jeunes ayant des profils différents :

- Le public est plus jeune
- La déficience intellectuelle est moins sévère
- Les compétences pré-scolaires sont plus importantes
- Le questionnement sur la possibilité d'accès au travail est posé par certaines familles
- Le niveau de communication est plus élevé
- Des attentes différentes de la part des familles : école, informatique, ...

Ceci étant posé, il convient à présent de faire évoluer l'accompagnement et le projet de service.

Les échanges en réunions de service et en réunions préparatoires au nouveau projet d'établissement ont permis de dégager les grands axes suivants.

Scolaire

Jusqu'à présent, la dynamique d'accompagnement au niveau des pré-requis scolaires se faisait par le biais de fiches pédagogiques de niveau maternelle, pour certains jeunes uniquement. Au vu du socle de connaissances pré-scolaires de certains jeunes et de la demande croissante des familles, nous souhaitons enrichir les propositions d'apprentissages pédagogiques tout en les ancrant dans une perspective fonctionnelle.

Afin de soutenir cette dynamique, nous proposons :

- Sur la base d'une évaluation fine, de pérenniser les prises en charge individuelles de certains jeunes avec l'enseignante spécialisée et de favoriser le partenariat avec l'équipe éducative pour diffuser ses propositions à d'autres moments de la journée.
- De développer des supports d'apprentissage qui permettent à la fois un travail des compétences de lecture/écriture/comptage et une autonomisation maximale des jeunes, dans la perspective de leur vie d'adulte et d'une amélioration de leur qualité de vie.

Adaptation des activités

L'évolution du groupe a imposé à l'équipe éducative une importante remise en question de ses habitudes d'accompagnement. Le constat est le suivant : là où il fallait avant tout préparer voire suppléer, il s'agit maintenant de permettre l'autonomisation et de faire émerger de nouvelles compétences.

De nouveaux questionnements apparaissent, en lien avec de nouvelles dynamiques observées chez les jeunes. Par exemple, comment répondre aux jeunes qui posent des questions sur leur autisme ? De nouvelles activités sont ainsi en réflexion, notamment autour de notions de psychoéducation et d'habiletés sociales, ou du développement des capacités de communication.

Dans l'idée d'une autonomisation, il s'agit également d'adapter le niveau des activités : travail sur le séquençage, la dynamique ABA, la déconstruction de chaque tâche et l'analyse de ses pré-requis pour travailler l'autonomie. Enfin, nous travaillons à la création d'activités plus ancrées dans une dynamique d'utilité collective et de valorisation des rôles sociaux.

Troubles associés

Les troubles associés aux TSA ont toujours été présents dans le profil des jeunes accompagnés au Gauguin, mais semblent actuellement plus actifs car ils sont plus facilement repérés chez les personnes dont la déficience intellectuelle est moins importante. Ceci implique un étayage supplémentaire de l'équipe, qui peut être démunie face à certaines manifestations plus psychiatriques.

Le partenariat avec la pédopsychiatrie reste de ce fait un axe essentiel de la prise en charge pluridisciplinaire des jeunes accompagnés au Gauguin.

Locaux et matériel

Déjà réfléchis au mieux en fonction des spécificités des personnes avec TSA, les locaux du Gauguin doivent intégrer dans leur aménagement les éléments suivants :

- Prévoir des couloirs de déambulations et des espaces de retrait (souvent les WC, pas satisfaisant).
- Adapter les locaux aux profils sensoriels.
- Structurer des espaces pour faciliter la compréhension par les jeunes des indices environnementaux.
- Poursuivre les aménagements du jardin.
- Renforcer l'utilisation des supports électroniques tels que l'ordinateur et la tablette.
- Acquérir et utiliser des bureaux type Teacch.
- Locaux spécifiques de l'Atelier de jour (Peupliers).

4.3. Soutenir l'inclusion : Projet d'extension de 3 places du service d'accueil

Le service d'accueil temporaire bénéficie pour rappel de 7 places, dont 1 à l'année, destinées à des jeunes de 14 à 20 ans ayant un diagnostic de TSA.

Depuis 2012, une réflexion est en cours sur la création de 3 places supplémentaires destinées à des enfants de 6 à 14 ans : rédaction d'un appel à projet, travail mené en partenariat avec le secteur de pédopsychiatrie I02. Le Centre de Harthouse n'a pas donné suite à la demande de création en parallèle d'une place d'accueil d'urgence et d'évaluation, du fait d'une insuffisance de nos moyens humains et matériels pour répondre correctement à ce projet.

L'accueil d'enfants est expérimenté depuis 18 mois au SAT, sous la forme d'accueils en journée uniquement, par dérogation de l'ARS. Le fait que les éducateurs soient en veille couchée ne permet, en effet pas de réaliser des accueils de nuit. Cet accueil de journée se fait actuellement dans le cadre du partenariat avec la pédopsychiatrie, et concerne un enfant de 6 ans (ainsi qu'un autre de 12 ans dès janvier 2019). Un renfort éducatif est à prévoir sur le planning des agents, sa présence mobilisant un professionnel toute la journée. Ceci impacte fortement la fréquence de ses accueils, car cela génère beaucoup de contraintes organisationnelles. Au-delà de la gestion des ressources humaines, il faut en effet composer avec le groupe des jeunes plus âgés, dont les particularités sensorielles et comportementales ne sont pas forcément compatibles avec la présence d'un enfant.

Nous faisons le constat que l'offre pour le droit au répit des parents d'enfants est très peu développée. A notre connaissance, seuls les établissements du Sonnenhof et le Mont des Oiseaux proposent de l'internat pour des enfants porteurs de TSA, sans avoir de places spécifiques en accueil temporaire. Leurs rares places d'accueil temporaire sont saturées. Les autres services relais (SESSAD, DASCA, PCPE) ne donnent pas forcément suite du fait de périmètres géographiques restreints ou de listes d'attente trop longues.

Pour répondre à la demande forte des familles, nous proposons la création de 3 places d'accueil SAT pour les enfants de 6 à 14 ans avec TSA. Pour précision, au moins 8 situations d'enfants sont déjà connues du service, du fait d'appels de médecins ou de services pour enfants à la recherche de solution d'accueil en internat.

Sur le plan du management, ce projet représente au minimum le recrutement de 3 ETP pour des postes de veilleurs de nuit, ce qui permet de détacher les éducateurs actuels pour la journée uniquement.

La création des places à destination d'enfants amène des questionnements sur de nombreux points : importance d'une régularité plus importance des séjours pour faciliter la prise de repères des plus jeunes ; accompagnement de l'équipe (formation et soutien) pour faire évoluer les pratiques vers la prise en charge d'enfants ; aménagements du service et constitution des groupes.

La question architecturale est également centrale dans ce projet, car il conviendrait de proposer un accompagnement différencié en fonction des âges des jeunes, et donc de créer potentiellement 2 sous-groupes. De ce fait, l'équipe a réfléchi à un échange de locaux avec un autre service structuré en 2 ailes distinctes, ce qui permettrait une scission des groupes « enfants » et « adolescents » le week-end et une clarification accrue de l'espace, les zones jour/nuit étant plus distinctes.

4.4. Soutenir l'inclusion : Projet de création de 2 nouveaux services : SESSAD Autisme et EMA enfants

En parallèle du renforcement de notre offre d'accueil temporaire, les politiques publiques invitent également les établissements à développer les dispositifs permettant des accompagnements hors institution. L'ARS nous a également interpellé quant à la création d'une place d'urgence et d'évaluation.

Nous soulignons l'importance de créer un dispositif innovant, ambitieux, qui réunisse et articule différents services destinés à l'enfant et l'adolescent présentant un TSA. Nous proposons, pour cela, la création d'une « entité » Gauguin, avec par exemple une notification unique pour l'ensemble du dispositif qui permettrait un passage fluide d'un service à un autre, au gré de l'évolution du profil, de l'âge et des besoins de l'enfant/adolescent.

Dans le contexte actuel des services existants dans le territoire Nord Bas-Rhin et sur la base d'une étude des places existantes, ce dispositif Gauguin regrouperait les services suivants :

- Service Gauguin actuel : accueil de jour, internat et accueil temporaire, avec extension SAT pour les 6-14 ans
- SESSAD renforcé
- EMA enfants

Projet SESSAD

En complémentarité avec les acteurs de terrain (éducation nationale, IME, CAMSP, dispositifs EDIPA, PMI, ...), un SESSAD se base sur les compétences d'une équipe pluridisciplinaire pour proposer une intervention directe et indirecte à l'enfant et à sa famille.

Les places de SESSAD spécifiques TSA étant rares dans le Nord du Bas-Rhin, nous envisageons la création d'un service qui puisse couvrir les territoires I01 et I02, tels que repérés en pédopsychiatrie. Il s'adresserait à des enfants de 6 à 20 ans.

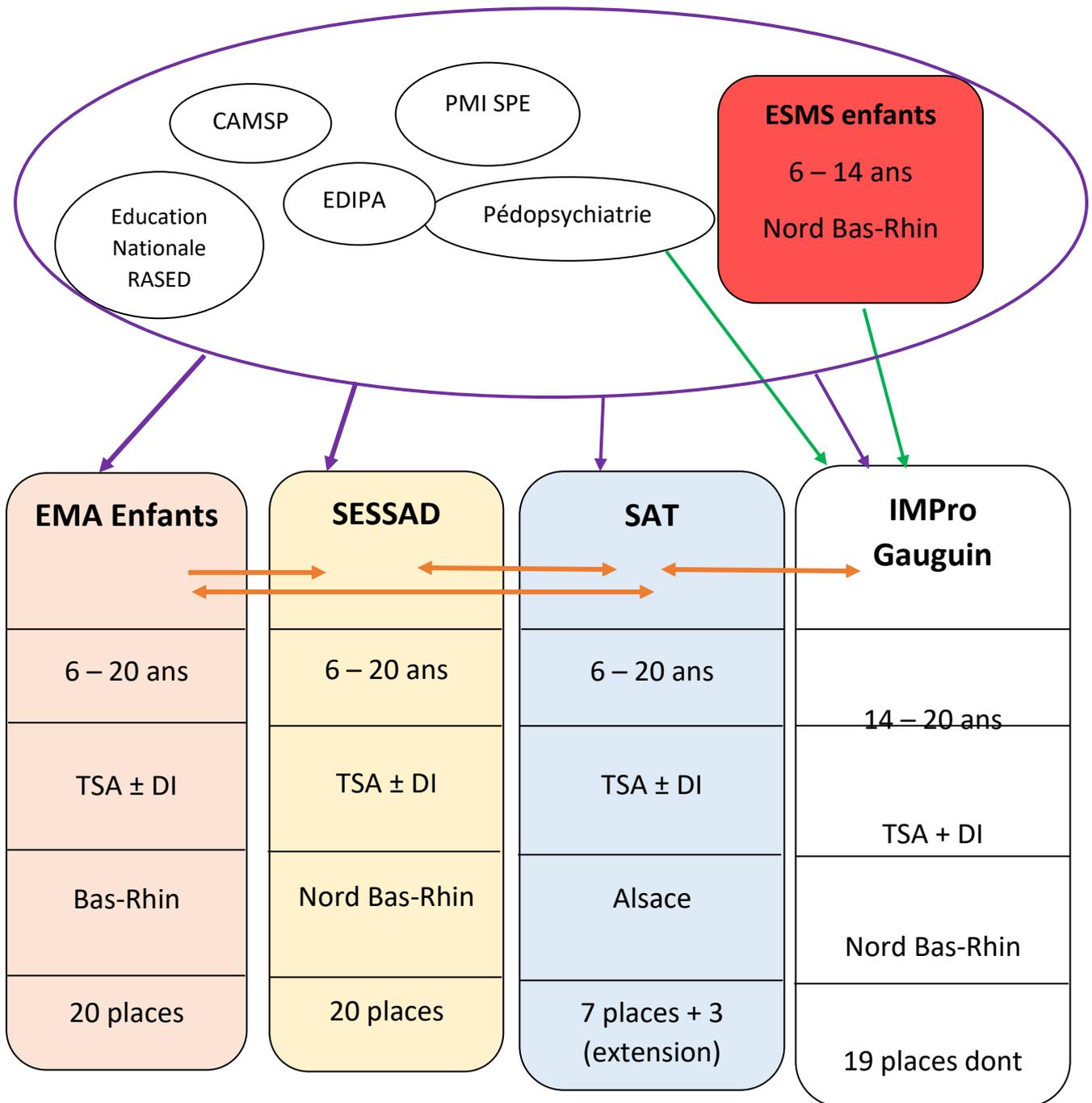
De nos échanges a émergé un questionnement sur la pertinence d'un aspect renforcé pour l'une des places au moins, dans une perspective de prise en charge urgente avec évaluations et interventions. Une articulation serait possible avec une EMA enfants qui pourraient orienter des situations vers le SESSAD et fonctionner en complémentarité.

EMA enfants

En parallèle du projet de création de places de SESSAD TSA, une Equipe Mobile Enfants pourrait permettre la fluidification et la coordination des parcours des enfants et adolescents présentant un TSA, dans le souci de prévenir le risque de rupture dans le parcours de vie. Elle pourrait assurer des missions d'évaluation, de coordination des interventions des différents partenaires, la mise en place d'un réseau d'accompagnement (spécialisé et de droit commun), de soutien aux aidants familiaux et professionnels et d'aide à l'accès aux dispositifs de droit commun (santé, administration, loisirs, ...).

Ce dispositif Gauguin pourrait fonctionner sur la base du logigramme suivant :

DISPOSITIF GAUGUIN, ARTICULATION ET RESEAU



Vers les dispositifs et réseaux adultes TSA.

4.5. Le vieillissement des usagers

Les constats

Le vieillissement des usagers est observé dans plusieurs services du Centre de Harthouse (lieux de vie, service accueil de jour, travail adapté).

Il a une incidence sur leur vie quotidienne et sur l'accompagnement proposé par l'équipe pluridisciplinaire.

Les usagers ont un besoin accru de calme car ils supportent difficilement le bruit autour d'eux et sont plus vite fatigués. Des troubles cognitifs apparaissent ainsi qu'une perte d'autonomie.

De ce fait, les projets personnalisés sont davantage axés sur les soins, le bien-être et les prises en charge individuelles. Les retours en famille sont moindres.

Par ailleurs, les locaux ne sont pas toujours adaptés (salles de bains) et certains équipements sont manquants (ascenseurs, chambres individuelles, matériel médical).

Afin de répondre aux besoins et au projet des usagers ainsi qu'aux souhaits des familles, des accompagnements différents peuvent se mettre en place :

- La continuité de prise en charge au Centre de Harthouse : il est nécessaire d'adapter l'accompagnement des équipes à l'évolution des besoins des résidents vieillissants : rythme de vie, animations...
- L'orientation vers d'autres lieux de vie : certains usagers ont été admis dans des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), des Unités de Vie Protégée (UVP).

Les projets

❖ Les adaptations au sein du Centre de Harthouse :

- La mise en place d'une commission de parcours dans laquelle seraient évoqués les projets de réorientation envisagés pour les résidents.
- La mise en place d'une personne référente (coordonnateur) pour faire le lien avec les établissements spécialisés en gériatrie.
- Réflexion à mener sur la mise en place d'un(e) infirmier(e) libéral(e) le week-end.
- Réflexion à mener sur l'adaptation des locaux : chambres individuelles avec sanitaires, ascenseur, bâtiment de plain-pied, espace pour s'isoler...
- Adaptation de l'accompagnement éducatif.
- Proposition de formations adaptées au vieillissement pour les agents.
- Proposition de projets communs entre le Service d'Accueil de Jour et les lieux de vie afin de préparer au mieux l'entrée des personnes vivant à domicile dans un lieu de vie.
- Transformation du Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) Michel Ange en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) : renforcement et spécialisation de l'équipe pluridisciplinaire en gériatrie (ergothérapeute, gériatre), adaptation des locaux.

❖ Création et renforcement des partenariats :

- Renforcer le partenariat avec le Centre Hospitalier de Haguenau afin de faciliter d'une part l'accompagnement médical des personnes vieillissantes notamment lors des hospitalisations et d'autre part de permettre une meilleure connaissance des missions, des moyens et des fonctionnements de chacun.
- Poursuivre le partenariat avec le service d'Hospitalisation A Domicile (HAD) et les soins palliatifs, en leur proposant notamment des réunions de travail et d'échanges.
- Poursuivre les formations sur le vieillissement avec le Docteur Samir SALMAN.
- Communiquer sur le handicap auprès des médecins coordonnateurs et cadres de santé des EHPAD, en les invitant par exemple aux portes ouvertes.

4.6. Le projet de construction d'un nouveau bâtiment

Réflexions préalables quant au devenir du Dali et du Degas

En 1968, le bâtiment n'était pas destiné à l'hébergement de personnes handicapées. C'était des logements de fonction pour cadres et personnels célibataires.

En 2015, le passage de la commission sécurité se conclue par un avis négatif. D'où la nécessité de mise en conformité au niveau de la sécurité incendie. Il n'y a pas eu d'amélioration de l'habitat des résidents.

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé, un certain nombre de travaux seront nécessaires pour un montant compris entre 200 000 et 300 000 euros. Est-ce pertinent de les investir (amiante dans tout le bâtiment qui vont complexifier les travaux) ou vaut-il mieux arrêter les frais, et reconstruire un nouveau bâtiment ?

Un choix est donc à faire entre deux projets :

- Soit la reconstruction d'un bâtiment de 20 chambres au lieu du Dali-Degas.
- Soit reloger les résidents du Dali-Degas au Michel Ange et au Cézanne et construire un bâtiment de plein pied (ou à étage) pour les usagers du Cézanne et du Michel-Ange (pour tenir compte du vieillissement des usagers FAM/FAS).

Au préalable, il faudra :

- Une décision pour construire un nouveau bâtiment en lieu et place du Dali-Degas.
- La transformation de 14 places FAS (Michel Ange) en 14 places FAM.
- L'autorisation des deux financeurs de recourir à l'emprunt et financer son remboursement et l'amortissement du nouveau bâtiment.

Le projet d'un bâtiment FAM de 28 places

Un bâtiment de plein pied est envisagé avec une implantation prévue entre le Michel Ange et le Klimt (« œil de bœuf »). Il faut mesurer la place disponible à cet endroit pour savoir si ce bâtiment de plein-pied est possible ou s'il faut envisager un bâtiment à étages car il faut prévoir au moins 1400 m² au sol. Ce bâtiment comportera 28 chambres auxquelles se rajoutent une chambre de garde /ou bureau, un bureau pour les éducateurs, des vestiaires avec WC et douches (vestiaire femmes et vestiaire hommes), un local ménage voire 2 si le bâtiment est à étages.

En outre, il devra comporter :

- ✓ Des chambres individuelles avec sanitaires (21 m² minimum)
- ✓ Deux salles à manger (voire 3)
- ✓ Deux petites cuisines ou 1 grande
- ✓ Un local linge sale et un local linge propre
- ✓ Un local pour les produits d'entretien
- ✓ Un local technique
- ✓ Deux salles d'activités
- ✓ Deux salons
- ✓ Des terrasses extérieures
- ✓ Quatre WC
- ✓ Un ou deux ascenseurs, escalier / extérieur si bâtiment à étages
- ✓ Un vestiaire pour les résidents à l'entrée du bâtiment
- ✓ Une salle de soins
- ✓ La climatisation des salles à manger et salons
- ✓ Local poubelles à l'extérieur

Les aménagements intérieurs pour personne handicapée seront également à prévoir (rampe) ainsi que l'aménagement d'un jardin sécurisé.

Par ailleurs, une réflexion est à mener concernant les couleurs des locaux et la pertinence de l'installation d'une balnéo.

Le coût envisagé pour la construction de ce bâtiment est de l'ordre de 3,8 M€ à 4 M€.

4.7. Le développement durable au Centre de Harthouse

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

L'état des lieux

Dans le domaine des économies d'énergie :

- Mise en place d'ampoules LED de détecteurs dans certains couloirs, et régulation du chauffage par sondes extérieures.
- Fermer les radiateurs pendant l'aération des pièces.
- Eteindre les lumières en quittant un local.
- Installation d'un récupérateur d'eau au SAJ.

Dans le domaine des économies de papier :

- Diminution des photocopies par la dématérialisation de certains documents institutionnels (rapport d'activité, les échos) grâce notamment à la mise en ligne sur notre site internet.

Dans le domaine du tri :

- Tri des déchets et collecte des piles usagées : actions mises en place dans toutes les résidences, à la cuisine, à l'administration.
- Mise en place de composteurs à la cuisine et derrière la serre.

Dans le domaine des actions écocitoyennes des usagers :

- Ateliers tri et recyclage en place au PICASSO.
- Partenariat avec EMMAÜS.
- Participation du Foyer d'Hébergement au vide grenier organisé par la Croix Rouge de Haguenau.
- Activité serre, plantes condimentaires dans les bacs devant la cuisine.

Dans la participation aux journées organisées par la Ville de Haguenau sur l'environnement :

- Participation des usagers du Centre et des travailleurs aux nettoyages de printemps.

Dans le domaine de la préservation du site :

- Journée « aménagement du parc » organisée annuellement.
- Pas d'utilisation de produits chimiques par l'EA « espace vert » sur le site.
- Les déchets verts de l'EA sont déposés à la déchetterie.
- Aménagement d'un chemin vers le composteur.
- Reconnaissance du site « LPO ».

Dans le domaine du covoiturage :

- Aucune action initiée.

Le programme d'actions

Trois axes ont été dégagés :

- ❖ Lutter contre le réchauffement climatique et protéger l'atmosphère
- ❖ Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources
- ❖ Renforcer le développement des modes de consommations responsables

Lutter contre le réchauffement climatique et protéger l'atmosphère

- Economiser l'énergie : rappeler les consignes de fermeture des radiateurs ou climatiseurs pendant l'aération des locaux, et dans les locaux inoccupés (soirs, week-ends, congés...), éteindre les lumières et appareils électriques, (TV...) car même en veille ils consomment.
- Installer des panneaux photovoltaïques pour alimenter le Centre (sur l'œil de bœuf).
- Isoler les bâtiments et les conduites de chauffage.
- Remettre en état les régulations de chauffage par bâtiment.
- Acheter des véhicules « propres ».
- Favoriser le co-voiturage du personnel en définissant une journée dans l'année pour commencer et mettant en place un outil d'inscription en ligne avec les trajets/horaires...
- Favoriser le partage et la mutualisation des véhicules de service en utilisant le tableau de réservation des véhicules ; les éducateurs de tous les services pourront préciser le nombre de places restantes, la destination et les horaires afin que d'autres éducateurs puissent en profiter avec 1 ou plusieurs résidents.
- Concentrer la clientèle EA / ESAT dans un rayon proche du centre.
- Réduire la production de linge sale dans les résidences.
- Créer une vente de « sandwich » sur réservation à la cuisine afin d'éviter les déplacements inutiles des personnels avec leurs véhicules personnels.

Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources

- Poursuivre le tri des déchets : suivi à faire au niveau de la collecte (travail éducatif).
- Réduire le volume des déchets alimentaires, les valoriser à la mini-ferme.
- Installer un lieu de compostage avec utilisation de ce dernier à la serre et prévoir l'achat de brouettes pour la mise en place de cette activité.
- Récupérer les eaux de pluie au niveau des résidences pour l'arrosage des jardinières, potagers en fonction des besoins.
- Poursuivre le développement des actions écocitoyennes des usagers par les activités éducatives et la sensibilisation écologique.
- Développer les actions en lien avec la LPO.
- Poursuivre les participations aux nettoyages de printemps, les journées aménagements du parc.
- Réduire la production de linge sale : choix des vêtements à l'achat, attention au linge délicat, taille des serviettes....
- Limiter les tontes et favoriser le « mulching » (tonte sans ramassage de l'herbe).
- Valoriser les déchets de taille par l'achat d'un broyeur de branches pour produire des copeaux utilisables en paillage.

Renforcer le développement de mode de consommations responsables

- Favoriser les circuits courts et la production locale de saison pour les achats alimentaires de la cuisine, même au niveau des achats des résidences sur les budgets pédagogiques.
- Lutter contre le gaspillage du mobilier en évitant l'achat de matériel « bas de gamme », telles que les armoires, commodes de chambre qui doivent pouvoir supporter démontage et déménagement.
- Acheter des produits d'entretien des locaux et de la blanchisserie respectueux de l'environnement.
- Utiliser des peintures respectueuses de l'environnement (sans composés volatils nocifs).
- Partager les ressources, produire et consommer autrement, préserver l'environnement, chacun d'entre nous peut apporter sa contribution au développement durable dans le cadre de ses activités professionnelles, et en tant que citoyen.

4.8. La participation sociale

Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs

L'accompagnement à l'accès à la culture et aux loisirs représente un engagement pour le Centre de Harthouse.

Les actions culturelles et artistiques relèvent de chaque service, avec le soutien et la coordination de la **Maison Picasso**, espace culturel et artistique de l'établissement. L'accompagnement pour l'accès aux loisirs est assuré pour chacun en fonction de ses souhaits, de ses possibilités et de son Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA).

Les objectifs :

- ❖ Développer un thème culturel pour deux ans pour l'ensemble de l'établissement.
- ❖ Valoriser le potentiel créatif des personnes au travers d'expositions, de projets spécifiques.
- ❖ Intégrer le principe de la rencontre et de l'échange dans les projets artistiques et culturels.
- ❖ Favoriser la transversalité intergénérationnelle entre les personnes accueillies au Centre de Harthouse.
- ❖ Favoriser la mixité sociale dans les projets extérieurs via les partenaires pour la rencontre des publics, jeunes ou adultes.
- ❖ Développer ou adapter dans les services les actions artistiques et d'art vivant (musique, danse...) pour les résidents les plus dépendants qui ne sont pas en capacité d'aller vers l'offre culturelle.
- ❖ Proposer des ateliers sensoriels en adéquation avec les besoins des bénéficiaires.
- ❖ Renforcer les propositions internes d'accès à la culture (bibliothèque, séances cinéma, ateliers...).
- ❖ Participer aux événements culturels organisés par la ville de Haguenau, le Relais culturel et l'Office des Sports et des Loisirs.
- ❖ Promouvoir l'action de l'association Tôt ou t'Art au sein de l'établissement.
- ❖ Développer la présence de bénévoles pour soutenir en moyens humains les projets culturels.

Favoriser les activités avec les animaux

L'**équi-ferme** propose de multiples activités autour des animaux présents : chevaux, chèvres, cochons, lapins, chiens, poules, oiseaux, canards et gerbilles. L'accès à l'équi-ferme est offert à l'ensemble des résidents du Centre, pour une simple visite ou promenade, en prise en charge éducative, pour pratiquer l'équitation diversifiée, pour accentuer le développement psychomoteur et/ ou pour se divertir.

Les objectifs :

- ❖ Renouvellement de la cavalerie.
- ❖ Développer l'accessibilité au site (aménagement, stabilisation des sols...).

- ❖ Mise en place d'une séance ou deux, hebdomadaires, de pratique de l'équitation (avec suivi de progression).
- ❖ Acquisition de matériel pédagogique (kit pony-games).
- ❖ Développer les ouvertures vers le milieu ordinaire.
- ❖ Rejoindre le processus « Cheval et Diversité » (Fédération Française d'Equitation).
- ❖ Ecrire le premier projet de service de l'équi-ferme.

La médiation animale

Le projet d'activité de Médiation animale s'est mis en place en septembre 2016 au Service d'Accueil de Jour Rodin. C'est une activité règlementée qui s'exerce, sous forme individuelle ou de groupe, à l'aide d'un animal familier, soigneusement sélectionné et entraîné, introduit par un intervenant qualifié dans l'environnement immédiat d'une personne chez qui l'on cherche à susciter des réactions visant à maintenir ou à améliorer son potentiel cognitif, physique, psychosocial ou affectif. En janvier 2019, ce sont 16 bénéficiaires qui profitent de ses activités : le groupe FAS et le groupe FAM autiste.

Les objectifs :

- ❖ Développer, coordonner et pérenniser le programme de Médiation Animale au Centre de Harthouse.
- ❖ Poursuivre le partenariat avec Ther' Arc-en-Ciel.
- ❖ Animer un Programme d'Education à la Connaissance du Chien et au Risque d'Accident par Morsure (PECCRAM) en transversalité.
- ❖ Introduire un chien Médiateur dans le programme de Médiation Animale.

Le partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

En mars 2016, le Centre de Harthouse a passé une convention, pour 3 ans renouvelables avec la LPO Alsace dans le cadre de leur programme « mon établissement est un refuge LPO ».

Le programme est mis en œuvre par le SAJ Rodin dans le cadre de l'activité « nature » mais aussi « aménagements extérieurs » et « bricolage-bois ». Ainsi, les bénéficiaires deviennent les acteurs de ce programme : tout est réalisé par les bénéficiaires du Rodin depuis la construction des nichoirs à la confection de blocs de graisse pour les oiseaux. L'activité nature a également pour objectif de créer un contact entre les bénéficiaires et la nature et de leur montrer ses richesses.

Les objectifs :

- ❖ Installer de nouveaux-nichoirs, notamment de nichoirs à chauve-souris, d'un nichoir à faucons crécerelle sur le toit d'un bâtiment...
- ❖ Poursuivre la participation au recueil de données naturalistes.
- ❖ Valoriser la mare pour en faire une mare pédagogique.
- ❖ Mettre en place un plan de zones à prairie naturelle où les pelouses ne seraient fauchées que deux fois par an.

- ❖ Mettre en place des « bonnes pratiques » à différents niveaux pour minimiser les impacts négatifs des activités humaines sur la faune (ex : bannir l'élagage des arbres en période de nidification).

Favoriser les activités physiques adaptées

Les activités physiques adaptées et de santé (APAS)

Les Activités Physiques Adaptées et de Santé (APAS) regroupent l'ensemble des pratiques corporelles dans une visée d'amélioration de la santé des personnes malades, en situation de handicap ou vieillissantes.

L'éducateur APAS inscrit son action au sein d'une équipe multidisciplinaire, complète l'activité des autres soignants et thérapeutes, afin d'intervenir sur l'autonomie, la santé et la qualité de vie.

Cette pratique adaptée est organisée sur les services de l'IMPro (pôle d'insertion professionnelle et pôle d'insertion médico-sociale dont le service Gauguin : Internat et Atelier de jour) et les lieux de vie FAS et FAM.

Les objectifs :

- ❖ Proposer / former les professionnels des différents services sur la prévention des troubles musculo squelettiques.
- ❖ Informer les familles sur les intérêts des APAS.
- ❖ Travailler en étroite collaboration avec l'Association Sportive de Harthouse pour la participation aux compétitions FFSA.
- ❖ Préparer une participation à une épreuve ouverte à tous au Jeux Olympiques de 2024 à Paris.
- ❖ Organiser des sorties culturelles en rapport avec la pratique physique.

L'Association Sportive du Centre de Harthouse

L'Association Sportive du Centre de Harthouse née en 1985 est une association loi 1901 affiliée à la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA) et qui bénéficie d'un agrément jeunesse et Sport depuis 1988.

Ses missions sont de :

- Développer la pratique sportive en permettant un accompagnement adapté aux besoins des personnes en situation de handicap au Centre de Harthouse.
- Mettre en œuvre des actions visant à améliorer le quotidien.
- Développer une culture sportive (vivre ensemble).
- Promouvoir des activités sportives internes et externes lors de rencontres sportives.
- Lutter contre la sédentarité.
- Contribuer à la réduction des inégalités en laissant l'accès à tous, aux activités physiques en fonction du choix de la personne.

L'Association Sportive est la continuité et la complémentarité des séances d'activités physiques et sportives adaptées organisées et encadrées par l'éducateur sportif, sans s'y substituer.

Les objectifs :

- ❖ Favoriser l'ouverture vers l'extérieur en permettant au plus grand nombre de participer aux différentes rencontres sportives, d'utiliser des locaux municipaux (gymnase...), de participer à des activités de solidarité, de partage...
- ❖ Renforcer le lien et les complémentarités entre l'Association, les professionnels, les personnes handicapées et leurs familles.
- ❖ Poursuivre le partenariat et faire évoluer l'organisation interne du Centre de Harthouse pour un accompagnement optimal des sportifs de l'A.S.

Une réflexion est en cours concernant la création d'un pôle activités/animations. Ce pôle permettrait un partage d'idées et l'émergence de projets d'activités transversales.

4.9. SAMSAH/SAVS : Dispositif d'accompagnement et de soins pour personnes avec TSA + 16 ans résidant dans le Bas-Rhin

La Stratégie Nationale pour l'Autisme 2018/2022 relève « la nécessité de renforcer la pertinence des prises en charge sanitaires et d'accompagner l'autonomie des adultes », en vue de favoriser leur inclusion dans la société en fluidifiant les parcours de vie.

Pour ce faire, l'EPSAN et le Centre de Harthouse, en partenariat avec Autisme Alsace et le CRA, proposent un dispositif d'accompagnement et de soins pour répondre aux besoins spécifiques prenant en compte les particularités de fonctionnement des personnes avec TSA, dont les réponses sur le territoire du Bas-Rhin sont encore insuffisantes.

Pour réponse à ces besoins spécifiques, le dispositif propose 4 volets d'intervention assurés par une équipe pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, psychologues, soignants, paramédicaux, médecin, coordonnateur) :

- La cellule de coordination dans laquelle les intervenants pivots assurent l'évaluation de la situation de la personne et son orientation
- La cellule d'évaluation à visée diagnostique et/ou fonctionnelle
- La cellule de soins de réhabilitation psychosociale
- La cellule d'accompagnement médico-social

Il s'adresse à des personnes TSA :

- Agées de plus de 16 ans
- Qui sont en milieu ordinaire de vie et ne sont pas accueillies en hébergement en établissement médico-social (FAS, FAM et MAS)
- Résidant dans le Bas-Rhin

Combinant les prises en charge médicales et médico-sociales, l'EPSAN souhaite porter ce projet et l'inscrire dans son projet d'établissement qui est en cours d'élaboration.

La directrice de la MDPH du Bas-Rhin Mme Benedicte AUTIER, à qui ce projet a été présenté, rappelle que pour être financé, il devra être vraiment innovant. Pour le moment, il est en attente d'être présenté à l'ARS Grand Est pour réaliser un point d'étape.

Si le projet est retenu, les autorités en décideront le financement. Cependant, si le projet était qualifié de médico-social et financé comme tel, il pourrait être porté par le Centre de Harthouse sous la forme d'un SAVS ou d'un SAMSAH Autisme (service qui n'existe pas aujourd'hui sur le Bas-Rhin).

4.10. Le Travail Adapté

Les enjeux pour l'ESAT et l'EA sont multiples pour les années à venir.

L'EA se prépare aux évolutions législatives qui vont impacter les modalités d'aide au financement et faire émerger de nouveaux dispositifs qu'il faudra s'approprier.

Nous nous orientons incontestablement vers une augmentation des activités et/ou une diversification des prestations.

Il semble donc important de maîtriser et d'anticiper les besoins en interne afin d'avoir une marge de développement clientèle plus importante en externe ; la qualité des prestations en externe est reconnue ce qui est valorisant pour les équipes.

Les objectifs visés sont multiples :

- ✓ Optimiser les compétences existantes, conforter la notion de parcours, consolider les passerelles existantes, accompagner les projets des personnes en capacité de travailler

Au regard des constats et des remarques des différents participants aux groupes de travail, des pistes de réflexion ont été émises pour optimiser nos actions :

- Améliorer l'accompagnement et le parcours du travailleur handicapé en ESAT/EA :
 - Développer des projets avec l'IMPro et plus particulièrement le SIP
 - Adapter la grille d'évaluation des PPI
 - Proposer des formations en interne en cours d'emploi
 - Valoriser les compétences au travers d'une VAE ou RAE
 - Proposer un accompagnement des travailleurs vers le milieu ordinaire
- Prendre en compte le vieillissement des travailleurs handicapés et proposer d'autres supports de travail comme le conditionnement.
- Améliorer les conditions de travail dans les services ESAT/EA en proposant, entre autres, l'organisation de réunions entre encadrants des services afin de créer du lien et partager les informations.
- Améliorer la communication avec les autres services du Centre de Harthouse en créant du lien entre les encadrants ESAT et les services pour un partage d'informations.
- S'inscrire dans la démarche Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

Ces thèmes seront plus amplement développés dans le projet de service.

CONCLUSION

Dans l'idéal, la rédaction du projet d'établissement et plus précisément les projets de la 4ème partie ainsi que les travaux à venir aurait dû être concomitant avec les discussions du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et l'adoption du Plan Pluriannuel d'Investissement. La discussion CPOM est envisagée pour 2021. Ce temps permettra de préparer les dossiers des projets susceptibles d'être financés.

Ce projet d'établissement sera repris dans les projets de service. Ils détailleront les besoins des usagers ainsi que les prestations d'accompagnement. Seront également repris les souhaits des familles ainsi que les « rêves » des usagers pour autant que possible. Un focus sera réalisé sur le personnel et l'organisation.

Chacun de ces projets de service sera présenté et validé par les instances CTE et CA.

Le règlement intérieur, le règlement de fonctionnement et la charte seront aussi réactualisés et présentés aux instances cette année ou courant 2020.

Les futurs projets d'accompagnement individuel mettront l'accent sur les besoins de l'utilisateur et les accompagnements proposés par l'établissement.

En souhaitant que la réalisation de ces projets réponde au mieux aux besoins et attentes des résidents et contribue à l'affirmation de l'utilité sociale du Centre de Harthouse dans les prochaines années.

GLOSSAIRE

AARM	A ssociation A méricaine sur le R etard M ental (site internet de l'Encyclopédie de l'Agora) ;
ANESM	A gence N ationale de l' E valuation et de la qualité des établissements et S ervices sociaux et M édico-sociaux ;
Association LEA	Association réunissant des entreprises ordinaires et des entreprises adaptées afin de favoriser l'accès au milieu ordinaire de travail ;
ASSR	A ttestation S colaire de S écurité R outière ;
B2i	Brevet informatique et Internet scolaire ;
CDAPH	C ommission des D roits pour l' A utonomie des P ersonnes H andicapées ;
CHSCT	C omité d' H giène, de S écurité et des C onditions de T ravail ;
CROSM	C omité R égional de l' O rganisation S ociale et M édico-sociale ;
CSC	C entre S ocio- C ulturel ;
CVS	C onseil de la V ie S ociale ;
CRA	C entre de R essources A utisme ;
DUERP	D ocument U nique d' E valuation des R isques P rofessionnels ;
EA	E ntreprise A daptée est une unité économique de production qui met les travailleurs handicapés en situation d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs possibilités. Les travailleurs handicapés ont le statut de salarié de droit commun et bénéficient d'un salaire au moins égal au SMIC. Le fonctionnement de l'Entreprise Adaptée est encadré par un contrat d'objectifs triennal ;
EPSAN	É tablissement P ublic de S anté A lsace N ord ;
ERP	E tablishement R ecevant du P ublic ;
ESAT	E tablishement et S ervice d' A ide par le T ravail qui accueille des personnes handicapées dont les capacités de travail ne leur permettent, momentanément ou durablement, à temps plein ou à temps partiel, ni de travailler dans une entreprise ordinaire ou dans une entreprise adaptée, ni d'exercer une activité professionnelle indépendante. L'ESAT offre des possibilités d'activités diverses à caractère professionnel, ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif, en vue de développer les compétences professionnelles et de favoriser leur épanouissement personnel et social ;
FAM	F oyer d' A ccueil M édicalisé ;
FAS	F oyer d' A ccueil S pécialisé ;
FFSA	F édération F rançaise de S port A dapté et bénéficie d'un agrément Jeunesse et Sport ;
GETA	G roupe d' E xpression du T ravail A dapté ;
GCS	G roupe de C oopération S anitaire ;
HACCP	H azard A nalysis C ritical C ontrol P oint : Analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise ;
IMPro	I nstitut M édico- P rofessionnel ;
JANUS	Dispositif permettant de réaliser des bilans de compétences pour les travailleurs handicapés ;
MDPH	M aison D épartementale des P ersonnes H andicapées ;
PIA	P rojet I ndividualisé d' A ccompagnement ;
RQTH	R econnaissance de la Q ualité de T ravailleur H andicapé ;
SAJ	S ervice d' A ccueil de J our ;
SAMSAH	S ervice d' A ccompagnement M édico- S ocial pour A ultes H andicapés ;
VAIS	V ie A ffective, I ntime et S exuelle ;

VAE	Validation des Acquis de l'Expérience ;
RAE	Reconnaissance des Acquis de l'Expérience ;
PPI	Projet Personnalisé Individualisé ;
OMS	Organisation Mondiale de la Santé ;
TSA	Troubles du Spectre Autistique ;
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux ;
HAS	Haute Autorité de Santé ;
SAT	Service d'Accueil Temporaire ;
GEM	Groupe d'Entraide Mutuelle ;
EMA	Equipe Mobile Autisme ;
HAD	Hospitalisation A Domicile ;
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes ;
UVP	Unité de Vie Protégée ;
ASE	Aide Sociale à l'Enfance ;
SPE	Service de Protection de l'Enfance ;
PMI	Protection Maternelle et Infantile ;
IME	Institut Médico-Educatif ;
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile ;
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale ;
CAMSP	Centre d'Action Médico-Social Précoce ;
PCPE	Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées ;
DASCA	Dispositif d'Accompagnement et de Soins Coordinés pour l'Autisme ;
DMP	Dossier Médical Partagé ;
EDIPA	Equipe de Diagnostic et d'Intervention Précoce de l'Autisme ;
ABA	Applied Behavior et Analysis (Analyse Appliquée du Comportement) ;
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données.



ANNEXES

➤ Vie Affective, Intime et Sexuelle.....	61
➤ Plan d'Action Evaluation Interne 2017.....	64
➤ Projet de Soins 2019-2023.....	64
➤ Projet Social 2019-2023	64
➤ Modalités d'élaboration du projet d'établissement 2019-2023	65



VIE AFFECTIVE, INTIME ET SEXUELLE

Historique et constat initial

Au Centre de Harthouse, la réflexion autour de la V.A.I.S. a véritablement débuté dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement 2014-2018. Début 2014, un groupe de travail s'était penché sur les droits et les libertés des personnes accueillies et avait notamment abordé ce thème. La vie affective et sexuelle a donc été explicitée comme un droit et un besoin fondamental de tout être humain, aspect de toute vie sans lequel on ne peut prétendre à promouvoir épanouissement et bien-être des personnes accueillies au Centre. Le constat est fait qu'il reste un travail conséquent à effectuer dans tous les services, concernant la prise en compte de la V.A.I.S. des personnes en situation de handicap, et les représentations des équipes autour de ces questions. En 2018, le Directeur du Centre de Harthouse prend la décision de faire de la Vie Affective, Intime et Sexuelle, un axe majeur du nouveau projet d'établissement 2019-2023. Un budget est attribué pour démarrer et programmer la formation des professionnels avec Mme Agthe-Diserens. La direction, les cadres socio-éducatifs et les psychologues ont participé à cette formation en octobre 2017. Les équipes éducatives du secteur adulte ont commencé à être formées en novembre 2018. Les équipes de l'IMPro débiteront leur formation en juillet 2019.

Suite à ces premières démarches, plusieurs projets ont émergé au sein du Centre de Harthouse. Un groupe ressource a été constitué ayant pour mission de travailler et réfléchir sur la mise en place de la V.A.I.S. au sein du Centre. Ce groupe est constitué du directeur adjoint, de deux chefs de service, des quatre psychologues et d'une infirmière. L'objectif est d'y intégrer les personnels éducatifs dès qu'ils auront été formés. Un temps de supervision du groupe par Mme Agthe-Diserens a été mis en place. Deux soirées de rencontres avec les familles, proches et mandataires judiciaires (l'une concernant les adolescents et l'autre les adultes) ont été organisées en novembre 2018 afin d'aborder leurs questionnements autour de la V.A.I.S., et de les informer de la démarche actuelle de l'établissement. En parallèle, des groupes de parole et des ateliers d'éducation à la Vie Affective et sexuelle ont été mis en place pour les usagers de l'ESAT et les salariés de l'Entreprise adaptée. Ces ateliers sont animés par la psychologue et la Conseillère en Economie Sociale et Familiale. Des réunions pédagogiques sont organisées dans certains services sur cette thématique afin d'engager la réflexion avec les professionnels de terrain, de les sensibiliser et d'aborder leurs questionnements avec les psychologues et les chefs de service.

Un partenariat avec le Centre de planification et d'éducation familial de Haguenau a été développé, tant avec l'IMPro, qu'avec le secteur adulte, afin de réfléchir à des interventions plus adaptées au public.

Textes de référence et cadre juridique

Ce document a pour objectif de définir les principes éthiques régissant l'accompagnement de la V.A.I.S. des personnes résidentes ou bénéficiant des services du Centre de Harthouse. En clarifiant la position institutionnelle, ce document a pour ambition de guider et de soutenir l'action des professionnels confrontés au quotidien à la complexité de la vie affective et aux manifestations de la sexualité. Il s'adresse à l'ensemble des usagers, aux personnes intervenant dans les structures ainsi qu'aux familles. Nous avons volontairement choisi de ne pas définir ce qu'est la V.A.I.S., car cela regroupe un grand nombre de réalités, et nous souhaitons n'en exclure aucune.

Ce document s'adresse à l'ensemble des usagers du Centre de Harthouse, aussi bien les jeunes de l'IMPro que les adultes. Les principes éthiques sont valables pour toutes les personnes. En cohérence avec ce document, les règlements de fonctionnement des différents services permettront d'apporter les précisions nécessaires.

Les textes fondateurs qui soutiennent notre réflexion sont les suivants :

- DUDH 1948
- Déclaration des droits de la personne handicapée 1975
- Loi du 2 janvier 2002
- Rapport OMS de 2002 sur la santé sexuelle
- Rapport OMS de 2013 sur les standards pour une éducation sexuelle
- Circulaire n°2003-027 du 17 février 2003 de l'Education Nationale sur l'information et l'éducation sexuelle.

Principes guidant notre démarche

Le principe fondateur de notre accompagnement est de favoriser l'autonomie des personnes accueillies et leur permettre d'être actrices de leurs choix de vie. La V.A.I.S. est une liberté et un besoin fondamental de tout être humain, aspect de toute vie sans lequel on ne peut prétendre à promouvoir leur épanouissement et leur bien-être. Elle s'exprime au travers de la représentation que chacun a de lui-même dans son rapport au corps et dans la relation qu'il entretient avec l'autre. Ceci participe à la construction identitaire de chacun, tant sur le plan imaginaire que dans la réalité des relations.

Le handicap n'entrave en rien cette dynamique et n'exclut pas les besoins ni les demandes d'attachement, de tendresse, d'amour et d'expression de la sexualité. La vie affective et intime, quelle qu'elle soit, existe et peut, pour chacun, être un lieu de plaisir et d'épanouissement, mais aussi de souffrance et de risques. Il nous appartient de faire exister cette dimension de l'accompagnement au sein du quotidien. Cela passe par le respect de l'intimité de la personne, la prise en compte de ses choix et de toutes les dimensions de sa vie affective et sexuelle. Des documents institutionnels viennent compléter cette démarche tel que le projet personnalisé par exemple.

Une attention particulière est apportée aux formes et aux lieux d'expression des comportements sexualisés dans le respect de la pudeur, des convenances sociales et de la loi. Nous distinguerons différents registres dans les relations affectives, notamment la camaraderie, les liens familiaux, la vie amoureuse et la vie sexuelle. La considération donnée à cette dernière dans les préoccupations institutionnelles ne doit pas empêcher les professionnels de prendre en compte les autres dimensions.

L'accompagnement proposé par les professionnels dans ce domaine peut ainsi prendre des formes variées :

- Observation et écoute actives de la personne et aide à l'expression de ses souhaits.
- Proposition d'actions visant à l'éducation et au développement de ses capacités relationnelles.
- Clarification des règles de l'établissement concernant les temps et les lieux où peuvent s'exprimer l'intimité et la sexualité.
- Sensibilisation à la notion de consentement de la personne.
- Vigilance constante pour que chaque personne accompagnée se sente libre et en sécurité dans ses relations.

Nos engagements

En s'appuyant sur les principes énoncés, nous nous engageons à intervenir auprès des personnes accompagnées, des professionnels et des familles, représentants légaux et aidant familiaux, afin de favoriser l'expression de la V.A.I.S. et agir sur leur mieux-être.

Au niveau de la personne en situation de handicap, nous nous engageons à :

- Informer et sensibiliser les personnes autour des questions de la V.A.I.S. par différents moyens adaptés au niveau de compréhension. Ex : animation de groupe de parole ou de programmes d'éducation sexuelle.
- Les écouter et les accompagner dans leurs questionnements sur la vie affective et sexuelle lors de temps individuels.
- Identifier les besoins des personnes et adapter les réponses, en fonction de l'âge, de la maturité physique, du handicap... Ex : réalisation d'évaluation du niveau psycho-affectif, identification des stratégies de régulation ou d'apaisement.
- Proposer un accompagnement dynamique en intégrant dans les PPI des projets « plaisir » visant l'autonomie des personnes par rapport à leur vie intime et affective, en garantissant la discrétion dans les écrits.
- Assurer la sécurité des personnes en travaillant notamment la question de l'expression du consentement et de la contraception.

Par rapport aux professionnels, nous nous engageons à :

- Proposer des formations aux équipes, adaptées aux situations qu'elles rencontrent sur le terrain.
- Mettre en place un groupe ressource au sein de l'établissement, dont les missions sont d'intervenir auprès des équipes pour réfléchir autour des situations complexes, intervenir directement auprès des personnes accompagnées, transmettre des informations et mettre à jour la documentation, développer les partenariats (centre de planification familiale, gynécologues, réseau régional...).
- Animer des réunions pédagogiques dans les services afin de travailler sur les représentations, vérifier l'équilibre sécurité-liberté pour la personne, en lien avec les limites institutionnelles propres à chaque service.
- Adopter une attitude et aménager les espaces afin de favoriser au mieux le respect de l'intimité. Ex : s'annoncer avant d'entrer dans la chambre, discrétion dans la transmission des informations.

Pour les familles, représentants légaux et aidants familiaux, nous nous engageons à :

- Associer les aidants familiaux, professionnels et représentants légaux aux questions relatives à la V.A.I.S. des personnes accueillies. Ces personnes ont une connaissance et une expertise concernant le fonctionnement de la personne. Leurs informations sont précieuses pour alimenter notre réflexion.
- Les accompagner et les soutenir quand ils en ont besoin en restant disponible pour échanger ou les rencontrer pour en discuter.
- Les informer et leur proposer des temps d'échange autour de ces questions. Ex : soirée-rencontre, remise et présentation de ce document.

PLAN D'ACTION EVALUATION INTERNE 2017

PROJET DE SOINS 2019-2023

PROJET SOCIAL 2019-2023

Documents en annexe

MODALITES D'ELABORATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2019-2023

COMITE DE PILOTAGE	
Direction	<p>Éric WETTLING</p> <p>Pierre BOUAT</p> <p>Sandrine BURGARD (attachée d'administration)</p> <p>Guylène COMBE (élève-directrice)</p>
Equipe de direction	<p>Irina OTELITA</p> <p>Christine KUENY</p> <p>Mélanie WESTERMEYER</p> <p>Yvan HAMM</p>
Organisations syndicales	<p>CFDT (Olivier WITTMANN)</p> <p>SUD (Aïcha CURTO)</p> <p>FO (Tuna KELES)</p>
Psychologue	<p>Perrine GUETH</p>
Présidente du CVS	<p>Marie-France BASTIAN</p>

COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

Thématiques	Prénom-Nom	Affectation / Fonction
Parcours du jeune IMPro	<ul style="list-style-type: none"> - Audrey FREUND - Simone ANSTETT - Joanne HEITZ - Sophie FERRANTE - Véronique OHLMANN - Mélanie OTT 	<ul style="list-style-type: none"> - SIMS - Internat Balthus - Groupe « Initiatives » - Groupe « Découvertes » - SIP - Assistante sociale
Perspectives Gauguin	<ul style="list-style-type: none"> - Thomas KILIAN - Perrine VOLB - Abir ABOU LIEFAHE - Matthieu HILTENBRAND - Aude LECORRE 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers de jour Gauguin - Ateliers de jour Gauguin - EMA 67 - EMA 67 - EMA 67 / Cézanne
Projet de soins	<ul style="list-style-type: none"> - Marie KAEMPF - Nadia KNOLL - Nathalie MISCHLER - Tuna KELES - Fanny DIETZ - Maxime SUSS 	<ul style="list-style-type: none"> - Infirmerie - Infirmerie - Michel-Ange - Dali - Chagall - Foyer d'Hébergement
Vieillessement des usagers	<ul style="list-style-type: none"> - Sylvie RECHT - Mylène UNTERSINGER - Claire MEYER - Sandrine SEEL - Sandra JUNG - Gilles NAULIN - Perrine GUETH - Mélanie OTT - Mylène FATH - Sandrine MARMOUSET 	<ul style="list-style-type: none"> - Infirmerie - Infirmerie - Michel-Ange - Michel-Ange - Blanchisserie - Service d'Accueil de Jour - Psychologue - Assistante sociale - Chagall - Foyer d'Hébergement
Développement durable et travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Gilles NAULIN - Laurent HABOUZIT - Nathalie VONAU - Hubert KENNEL - Laura ROY - Josiane BUCHY - Odile KIEFFER 	<ul style="list-style-type: none"> - Service d'Accueil de Jour - Service technique - Entretien des locaux - Service technique - Dali - Dali - Dali

Projet social	<ul style="list-style-type: none"> - Olivier WITTMANN - Sandra LECKLER - Aïcha CURTO - Hubert KENNEL - Tuna KELES - Stéphanie JUNG 	<ul style="list-style-type: none"> - Syndicat CFDT - Syndicat CFDT - Syndicat SUD - Syndicat SUD - Syndicat FO - Klimt
Participations sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Aïcha CURTO - Agnès JULLY - Christelle HELMER KOELL - Sandrine SEEL - Dominique KLEIN - Guillaume WOLFFER - Isabelle GANGLOFF - Valérie AMIELL - Caroline SAYAS - Marjorie RINCKEL 	<ul style="list-style-type: none"> - Service d'Accueil de Jour - Picasso - Cézanne - Michel-Ange - Activités équestres - Educateur sportif - Atelier professionnel - Internat Mondrian - Picasso - Foyer d'Hébergement
Création SAMSAH / SAVS autisme	<ul style="list-style-type: none"> - Joëlle STURNI - Abir ABOU LIEFAHE - Aurélie BLAESS - Matthieu HILTENBRAND - Corinne MARTIN - Aude LE CORRE - Perrine GUETH - Christelle HELMER KOELL 	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier de Jour Gauguin - EMA 67 - Psychologue - Cézanne
Travail Adapté	<ul style="list-style-type: none"> - Fanny SCHUMACHER - Estelle FORTHOFFER - Nicole FABER - Christine LUX - Arnaud ALBINET - Hubert KENNEL 	<ul style="list-style-type: none"> - CESF - Entretien des locaux - SIP - Secrétaire - Chef de service IMPro - Service technique